

RÉCEPTION DE M. SOREL  
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

EN REMPLACEMENT DE M. TAINÉ

(7 FÉVRIER 1895).

Monsieur,

Vous venez de nous faire comprendre, par un tableau bien tracé, comment notre illustre confrère que vous remplacez, avait, dès son entrée dans la vie, conçu un ensemble de notions systématiques, rigoureusement enchaînées l'une à l'autre, dont il avait ensuite tenté d'étendre l'application à tous les ordres de faits et d'idées, passant, pour tout faire rentrer dans le même cadre, de la philosophie à la littérature puis à l'histoire et enfin à la politique.

Vous avez eu d'autant plus de mérite à nous décrire si bien la voie que s'était frayée ce puis-

sant esprit, que rien ne ressemble moins à celle que vous avez dû suivre vous-même pour assurer à vos travaux la juste autorité qu'ils ont acquise et qui vous amène naturellement parmi nous. Nul rapport entre les débuts de la carrière de M. Taine et de la vôtre. Le développement de deux intelligences aussi rares ne pouvait s'opérer dans des conditions plus différentes. La profession dans laquelle vous avez passé votre jeunesse est de toutes, peut-être, celle qui se prête le moins à l'application de doctrines absolues, et qui craindrait le plus d'être régie par des spéculations abstraites. La diplomatie est par excellence le domaine de la pratique et de l'expérience : nul terrain n'est plus rebelle à la théorie. C'est un art bien plus qu'une science : on y recherche moins la déduction logique des idées que la justesse du coup d'œil ou les ressources variées d'une intelligence souple et pénétrante.

Si vous en avez quitté de bonne heure le service actif, ce n'est pas que vous n'eussiez déjà acquis le droit de prétendre aux postes supérieurs qui d'un commun aveu vous étaient réservés. Les lettres et l'éloquence vous réclamaient. Vous étiez pressé (personne de nous ne s'en plaindra) de vous faire entendre là où vous pouviez élever la voix sans man-

quer à aucun secret professionnel. Seulement on ne sort jamais sans regret et sans jeter un regard en arrière de la voie où on était entré avec l'ardeur de la jeunesse. La diplomatie vous est toujours chère. Écrivain ou orateur, je dirais que vous êtes resté diplomate, si ce mot n'avait reçu dans l'usage vulgaire plus d'une acception qui ne répondrait nullement à ma pensée. Mais ce sont presque toujours (la liste de vos écrits en fait foi) les importants intérêts que la diplomatie représente et les questions délicates que les relations internationales soulèvent dont vous faites choix pour leur consacrer l'emploi favori de votre talent. Vous les traitez en homme du métier, avec une touche large, exempte d'esprit de système ou de parti, qui convient à la nature du sujet. On a bien vu d'ailleurs quels services vous croyez pouvoir rendre encore à la diplomatie quand l'École des Sciences politiques a eu l'heureuse pensée de vous appeler à occuper une de ses chaires. Vous avez préféré celle qui vous permettait de préparer pour la France des représentants dignes des rangs élevés auxquels vous n'aspiriez plus pour vous-même. Plusieurs de vos auditeurs se sont plu à me dépeindre le charme et l'intérêt de vos leçons. Mais ils ont tous ajouté que vous ne leur professez

pas le droit des gens seulement en juriste, ni l'histoire en érudit. Vous ne manquez jamais de leur faire comprendre quel usage pratique un bon diplomate doit faire des enseignements que vous leur donnez. Quelques-uns même ont poussé l'indiscrétion jusqu'à me raconter que vous quittiez parfois le rôle de maître pour vous mêler à leurs entretiens familiers. Vous tâchez alors de leur inspirer des qualités plus nécessaires que bien des connaissances sur la scène où on les attend : celles qui s'apprennent par l'exemple plus que par l'étude, et dont aucun brevet ni aucun diplôme ne donne une preuve suffisante, je veux dire le tact, l'esprit de conduite et d'observation, et jusqu'à cet usage du monde qu'on appelait autrefois le savoir vivre, expression qui paraît aujourd'hui surannée, peut-être parce que l'occasion d'en faire l'application devient de plus en plus rare.

Tels sont les témoignages d'un souvenir reconnaissant que vous donnez chaque jour à la carrière qui vous regrette. Vous étiez d'ailleurs trop bon soldat pour sortir des rangs à l'heure du péril : vous avez attendu la fin de cette terrible année où personne n'avait le droit de songer à soi-même, et où des devoirs différents que la France

imposait à ses serviteurs, ceux qu'elle demandait à sa diplomatie furent peut-être de tous les plus ingrats. Vous aviez tenu à honneur d'en prendre votre part, et l'épreuve terminée, vous avez mis du prix à faire connaître, avec quel zèle et aussi à travers quelles peines ils avaient été remplis. Votre *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, le premier de vos grands ouvrages, a été inspiré par cette pensée : c'est le récit des faits qui venaient de passer sous vos yeux. Vous aviez été attaché en qualité de secrétaire d'ambassade à la délégation ministérielle envoyée hors de Paris assiégé par le gouvernement de la Défense nationale. Un chef éclairé la dirigeait : vous aviez été témoin de ses efforts pour plaider, auprès de l'Europe étonnée de nos désastres, la cause du droit et du malheur. Avec lui, vous suiviez d'un regard inquiet et sans espérance le pèlerinage accompli par M. Thiers auprès des cours qui nous regardaient périr : généreuse entreprise qui dut être d'une ineffable douleur. Quelle amertume n'était-ce pas pour un Français qui avait laissé sa patrie dans le deuil que d'aller chercher au loin cette sympathie froide, un peu dédaigneuse que les États accordent aux maux dont ils ont su se préserver, et qui ne les détourne pas

de suivre au milieu et souvent à la faveur du trouble général les visées particulières de leur politique ? Ce fut assurément bien le cas de dire, suivant l'énergique expression de Dante exilé, qu'il est dur de monter l'escalier d'autrui.

Et pendant que cette mission se terminait avec plus d'honneur que de succès, en France les événements se précipitaient sur une pente fatale. Nos armées, après avoir vaillamment disputé le terrain, étaient contraintes de le céder, entraînant avec elles un pouvoir improvisé qui n'était jamais sûr d'être obéi. Qu'aurait pu faire la diplomatie quand sa voix était couverte par le fracas des batailles ? Son rôle dut s'effacer et ne reparaitre que lorsque, tout étant consommé, il n'y eut plus qu'à discuter dans un long et épincux débat les conditions d'une paix que le vainqueur pouvait régler à son gré et dont toute la courageuse habileté du vaincu ne réussit que bien faiblement à atténuer les rigueurs. Ce sont ces alternatives que vous avez racontées dans un récit très intéressant, qui n'a qu'un tort pour ceux qui ont vécu dans ces tristes jours, c'est de leur rappeler trop fidèlement ce qu'ils ont souffert. Ce n'en est pas moins une composition excellente où des faits relevés avec intelligence sont présentés.

avec beaucoup d'art. Vos frères d'armes diplomatiques doivent vous savoir d'autant plus de gré de leur avoir consacré ces pages qui sont tout à leur honneur qu'il a dû souvent vous en coûter de les écrire. Pour vous, je suis sûr que leur mérite principal est d'avoir servi d'utile préparation à votre œuvre capitale : *L'Europe et la Révolution*.

L'un des sujets, en effet, conduisait naturellement à l'autre : pendant cette lamentable année que nous venions de traverser, le souvenir de 1792 et de la lutte si heureusement soutenue à cette date fameuse pour l'indépendance nationale, n'avait pas cessé d'être présent à tous les esprits : on l'invoquait à toute heure pour relever les courages et raviver les espérances. Il y avait là toute une légende héroïque, le sol de la patrie se soulevant en quelque sorte de lui-même sous les pas de l'envahisseur. C'était un prodige : nos pères qui l'avaient vu en avaient entretenu notre enfance. Jusqu'à la dernière heure, dans le plus extrême péril et à défaut de tout secours humain nous levions les yeux vers le ciel, dans l'attente que quelque signe nous en promettrait le retour ? Pourquoi non ? n'était-ce pas la même cause à défendre, souvent contre le même adversaire ? Si

c'était une illusion, elle fut salutaire, car elle fortifia bien des âmes et plus d'un mort glorieux en a emporté la consolation dans la tombe. Mais quand le nombre et la force eurent définitivement prévalu et qu'il fallut cesser d'espérer contre l'espérance, il fut naturel de se demander pourquoi à des circonstances en apparence semblables avait répondu une issue si différente. Comparer à ce point de vue ces deux époques, était une idée qui devait nous venir à tous et surtout à un esprit réfléchi comme le vôtre.

Était-ce en France ou hors de France qu'il fallait chercher la cause du contraste qui nous affligeait ? En France, pourquoi ? Personne n'a pu le supposer un seul instant. Quel sujet y aurait-il eu de prétendre que la France de 1870 fût restée, en fait d'énergie patriotique, au-dessous de sa devancière ? Que lui avait-il manqué ? Ce n'était pas le courage, jamais il ne fut prodigué avec plus d'éclat : et la durée même de l'adversité a fait voir que la force égalait l'élan. Était-ce l'esprit militaire chez le soldat ? Nos mobiles avaient bien valu les volontaires d'autrefois. Étaient-ce l'expérience et le talent des chefs ? Les plus renommés à la vérité étaient captifs, mais d'autres s'étaient levés qui ont assez honoré le

malheur pour montrer qu'ils eussent été dignes d'être favorisés par la victoire. La France que nous avons connue a même eu cet avantage sur celle qui lui avait légué sa gloire, qu'elle a gardé l'unanimité dans la résistance. Les haines politiques, sociales et religieuses qui avaient si profondément troublé la première épreuve (et qui n'ont que trop reparu depuis la défaite) ont fait silence devant l'ennemi. Pendant six mois de lutte, il n'y a eu ni défection ni guerre civile : nul n'a déserté le drapeau parce qu'il n'était pas celui de ses préférences. Des flots de sang français qui ont coulé pas une goutte n'a été versée par une main française. Personne, pour donner cours à des ressentiments de classe ou de parti, n'a prétexté la nécessité prétendue de terrifier les âmes pour les enflammer. Non, la génération qui va bientôt disparaître tiendra sa place dans l'histoire à côté de celle qui l'a précédée. Et si l'orateur grec a pu jurer, par la mémoire des combattants de Platée et de Marathon, qu'Athènes n'avait pas failli à Chéronée, nous aussi nous pouvons dire que les morts de Jemmapes et de Fleurus ont reconnu leurs héritiers dans les héros tombés à Loigny et à Champigny.

Du moment où on ne pouvait imputer à aucun

affaiblissement des vertus civiques de la France la différence de sa fortune aux deux époques, il était naturel d'en rechercher l'origine dans les conditions extérieures de la lutte qu'elle avait eu à soutenir et de l'agression qu'elle avait dû repousser. Est-ce là ce qui vous a suggéré le dessein de vous rendre à vous-même un compte exact et de nous présenter un exposé complet des relations que notre patrie avait entretenues pendant les années à jamais mémorables de notre grande révolution, soit pour traiter, soit pour combattre, avec toutes les puissances européennes ? Je ne sais, mais c'est assurément ce qui a fait en grande partie l'intérêt que le titre seul de votre beau travail a tout de suite excité, même chez les esprits les moins curieux du passé. Ici, en effet, la même difficulté se représentait sous un autre aspect. L'ennemi contre qui nous venions de faire un effort désespéré, c'était une seule puissance commandant une seule armée tenue en main par un seul homme. En 1792, l'ennemi c'était l'Europe tout entière, trois ou quatre grands États traînant après eux une suite d'États secondaires. N'était-ce pas péril bien plus redoutable, et une telle inégalité de forces, loin de faciliter la résistance, n'aurait-elle pas dû ou la décourager ou la balayer d'un

seul coup? Ce sera votre mérite, Monsieur, d'avoir fait comprendre ce que l'on soupçonnait déjà (car il n'y a pas de découverte complète en histoire), mais ce qui n'avait pas été démontré avant vous avec un si heureux choix d'informations nouvelles, et une si rare finesse d'observation, c'est que ce fut précisément la masse de la coalition qui fit sa faiblesse, en divisant son action et en multipliant les points vulnérables dont l'audace et le génie français surent glorieusement tirer parti. C'est là ce que votre ouvrage entier met en lumière, et ce que vous faites habilement pressentir dès les premières pages par une analyse de l'état de la société européenne, au moment où la révolution éclata : vaste tableau dont l'ensemble aussi bien que les détails attestent un talent vraiment supérieur.

Situation morale et matérielle des diverses cours d'Europe à cet instant suprême, proportion relative de leurs forces, nature de leurs relations, esprit des institutions qui les régissent, caractère des hommes qui les gouvernent, vous passez tout en revue avec un crayon rapide et sûr, et ce qui ressort de ce dessin dont tous les contours sont nets et tous les traits saillants, c'est qu'aucun des pouvoirs qu'un si grand choc allait ébranler

n'en avait un pressentiment qui, lorsque la secousse arriva, pût leur en faire deviner le caractère. Les premières agitations de la France durent leur paraître inexplicables. L'élan jusque-là sans exemple qui poussait tout un peuple à la conquête de l'égalité sociale par la recherche de droits abstraits et de libertés idéales, n'avait aucun sens appréciable, ni pour l'Angleterre satisfaite et fière de ses vieilles franchises, ni pour l'Autriche endormie sous un régime paternel, ni pour la Prusse tenue sous les armes par le despotisme éclairé de Frédéric. Nul ne comprenant, nul ne voulut prendre au sérieux ce qu'il ne comprenait pas. Étonnée, ennuyée, la vieille société ne consentit à s'effrayer que le plus tard et le moins possible. Quand elle se décida un instant à faire trêve à ses rivalités traditionnelles, pour venir en aide à la royauté française en péril, ce fut moins encore par un vague sentiment de solidarité monarchique que pour mettre fin plus vite à un bruit qui l'incommodait, et laisser ensuite chacun plus libre de retourner à l'aise à ses visées personnelles. Avec ces arrière-pensées persistantes et cet aveuglement intéressé, aucun effort commun ne put être sérieux, parce qu'aucune union ne fut sincère. Action politique et militaire, congrès,

conférences, sièges et combats, tout ce que tentèrent les coalisés ne fut qu'incohérence et contradiction. La défaite elle-même n'apporta aucune instruction. Quand on croyait à la victoire, on s'était querellé sur le partage des fruits à recueillir. Quand l'échec fut certain, on se querella encore pour savoir à qui serait imputée la faute et qui en devait porter le châtement. Compétitions, altercations, récriminations, c'est là le drame intérieur de la coalition, parfois mêlé d'incidents comiques, que vous nous avez raconté. Quoi d'étonnant qu'il ait suffi à une nation blessée de se relever fièrement pour briser des liens dont les nœuds étaient si mal joints? Ce fut comme un courant de feu qui traversa et mit en fusion une masse flottante d'éléments dissemblables à peine coagulés.

C'est ainsi, Monsieur, que vous expliquez l'étonnante fortune de nos pères sans rien enlever à la grandeur de l'œuvre qu'ils ont accomplie. Mais ce n'était pas assez de nous avoir rendu plus naturelles les causes d'une victoire qui n'en reste pas moins un de nos plus beaux souvenirs, il vous restait à apprécier comment les vainqueurs étonnés et bientôt enivrés de leurs succès se sont mis en devoir d'en profiter en passant eux-mêmes de la défensive d'abord à l'agression, puis à la

conquête. Cette seconde partie de votre tâche, aussi importante que l'autre, était peut-être plus délicate, car vous aviez ici à éclairer le jugement public sur plus d'un point important. Vous n'ignorez pas en effet quelle définition de l'action victorieuse de la révolution a été donnée, surtout dans ces derniers temps, par une école historique qui a reçu à certains jours une consécration officielle. On a célébré comme un des mérites principaux de la république de 92 le fait d'avoir rompu, en politique extérieure comme en toute autre, avec les traditions du régime qui l'avait précédée. Dédaigneux des expédients d'une politique surannée, le gouvernement issu de la révolution n'a plus voulu compter, nous a-t-on dit, pour établir l'autorité de la France en Europe que sur la propagation de ses principes. Dès lors, il n'y avait plus de leçons à emprunter ni aux souvenirs de la royauté dont le souci principal était d'assurer un intérêt dynastique, ni aux exemples d'un passé où le sentiment national ne pouvait exister, puisque l'idée et même le mot de patrie sont (a-t-on répété avec insistance) de date récente et d'origine révolutionnaire. C'est ainsi que des manuels destinés à l'instruction populaire apprenaient l'histoire aux générations nouvelles.

Si vous ne faites aucune allusion aux assertions de cette nature qui ont dû pourtant choquer vos oreilles comme les nôtres, c'est assurément que vous avez cru qu'on leur ferait trop d'honneur en les discutant. L'idée qu'une nation, après avoir jeté quelque éclat dans le monde, aurait pu, à un jour donné, faire divorce avec tout son passé, et ouvrir un compte nouveau à tous ses droits comme à tous ses intérêts — la prétention plus étrange encore qu'il n'y avait eu en France, avant 1789, ni souci de la grandeur nationale, ni patriotisme — et qu'ainsi de Bouvines à Fontenoy les Français avaient versé leur sang sans savoir pourquoi, vous ont paru des puérilités déclamatoires dont le bon sens et même un peu de bon goût suffisaient pour faire justice. Je souhaite que vous ayez raison et que ces travestissements de l'histoire ne viennent plus attiser nos rivalités sociales. En tout cas, sans les nommer, vous y avez opposé la meilleure des réfutations en rappelant dans un brillant résumé par quels développements s'était formée, bien avant 92 ou même 89, une grande tradition politique, qui prenant la France à la sortie du moyen âge à l'état d'une principauté restreinte et de toutes parts cernée d'ennemis, a accru son patrimoine

de siècle en siècle et de règne en règne, fortifiant le centre par une puissante unité pendant que la circonférence s'épanouissait par un rayonnement continu : œuvre de sagesse et de génie dont l'honneur n'était rapporté à une famille que, parce que, appelée à bon droit la maison de France, c'était la France elle-même qui se reconnaissait en elle. Si réellement la république recevant des mains de la royauté les derniers anneaux de cette chaîne glorieuse n'avait rien su faire de mieux que de la briser, si elle avait répudié la succession d'Henri IV, de Louis XIV, de Richelieu et de Mazarin, il n'y aurait pas de condamnation assez sévère à porter contre un pareil mélange de grossière ignorance et d'impiété filiale.

Elle ne l'a pas fait, vous l'en avez justifiée. Ce ne sera pas la moindre originalité de votre livre. Pièces en mains, vous avez fait voir que les plans suivis et même un instant réalisés pour donner au territoire français son complément naturel étaient ceux-là mêmes que la monarchie s'étaient proposés et dont elle poursuivait l'accomplissement par un progrès régulier. Le tort de la république fut d'en hâter l'accomplissement par une précipitation qui en a compromis le succès final en devançant l'action du temps, et en y mêlant

une propagande anarchique dont le trouble rendait impossible d'asseoir une domination durable. La royauté ayant foi dans son avenir, n'avait pas fait un pas sans assurer et affermir le terrain. C'était une marée qui montait lentement, mais ne connut point de reflux. Ses successeurs, ne comptant pas sur le lendemain, étaient pressés de dominer et de jouir de leur puissance. Leurs conquêtes, dont rien ne nous est resté, ont passé comme un torrent dont le flot devait tarir quand l'orage serait apaisé.

Plusieurs des hommes portés au pouvoir par la Révolution sentirent eux-mêmes le danger et voulurent s'arrêter sur cette pente. Dans le nombre, vous en citez un dont le nom surprendra : c'est Danton, en sa qualité assez oubliée de président du comité diplomatique de la Convention. Vous n'hésitez pas à nous le montrer traversé par quelques lueurs de sens politique, aux heures trop rares où la vapeur du sang qu'il avait versé n'obscurcissait pas ses regards. Vous nous le faites voir renonçant à faire appel à l'insurrection universelle, et, pour rentrer en relation avec la société européenne, s'adressant à ceux des serviteurs de la monarchie qui par exception n'étaient ni condamnés, ni massacrés,

ni proscrits. C'est cette modération si peu connue de ses vues diplomatiques, qui vous fait mêler quelque indulgence à un portrait vigoureux dont vous avez voulu que la ressemblance fût complète. Ce n'est peut-être pas le genre d'appréciation qu'auraient préféré ceux qui aiment à voir, dans le ministre de la justice du 4 septembre, surtout la personnification et la glorification de l'audace et je ne veux pas garantir qu'ils vous en sauront gré. Mais le seul fait qu'un homme de trempe révolutionnaire aussi peu douteuse reprenait instinctivement les chemins suivis par l'ancienne royauté justifie bien cette remarque que je trouve dans un de vos premiers écrits : « Au dedans comme au dehors la révolution était fille de l'ancien régime, et lorsqu'elle croyait en répudier l'héritage, elle en subissait sans le savoir l'influence et la tradition. »

Ainsi une secrète unité a toujours rattaché, même dans les plus mauvais jours, à la France d'autrefois, celle qui est sortie de la révolution, où nous vivons aujourd'hui. Rien n'est plus vain que la tentative de décrier l'une en exaltant l'autre : ou plutôt, il n'y a qu'une France dont le présent et le passé sont solidaires et ont concouru à titres égaux à former son rang dans le

monde. C'est ce que vous avez dû constater avec une satisfaction patriotique. Je plaindrais ceux qui ne la partageraient pas, c'est à eux qu'il faudrait apprendre ce que sont le sentiment, l'amour et même l'idée de la patrie.

Cette ressemblance, véritable air de famille que vous vous plaisez à signaler entre l'ancien régime et la révolution, ce n'est pas seulement dans la politique étrangère que vous la faites remarquer et vous ne la trouvez pas uniquement dans les bons exemples que la monarchie avait pu laisser à la république. L'imitation, vous en convenez, a été souvent beaucoup moins bien placée, et

- vous n'avez pas de peine à établir que beaucoup des torts reprochés aux gouvernements révolutionnaires n'avaient fait que reproduire de tristes précédents du même genre. Vous tenez à être équitable et à partager entre les deux régimes le bien comme le mal : il n'y a le plus souvent rien à dire à cette justice distributive. Ainsi, il faut bien tomber d'accord avec vous que plusieurs des mesures spoliatrices dont les royalistes émigrés furent victimes étaient la reproduction à peu près exacte des décrets portés par les intendants de Louis XIV contre les protestants à qui la révocation de l'édit de Nantes rendait le séjour de la

France intolérable, et vous avez toute raison aussi de remarquer que les armées républicaines ne laissèrent pas sur leur passage de traces plus funestes que les ravages commandés par Louvois dans le Palatinat. Mais vos assimilations sont-elles toujours aussi heureuses ? et dans ces notes aussi intéressantes que le texte, où vous déployez au bas de chaque page une érudition si variée, ne prenez-vous pas parfois plaisir à causer quelque surprise par des rapprochements inattendus ? Est-il bien juste, par exemple, de comparer, sans tenir compte de la différence des temps et des mœurs, les massacres de l'Abbaye aux violences du même genre exercées par les Armagnacs en 1418 ? Le meurtre juridique de Louis XVI a-t-il un rapport bien apparent avec la commission établie par Richelieu pour juger Montmorency ? A propos de la loi des suspects et des rigueurs qu'y ajouta la dictature de Robespierre, vous remontez dans le passé jusqu'aux souvenirs de l'ancienne Rome. Il ne saurait vous échapper cependant que si, pendant les dix-huit mois qu'a duré la Terreur, la malheureuse France a dû subir tous les genres d'attentats que d'autres gouvernements ont mis des siècles à commettre, le temps ferait bien ici quelque chose à l'affaire, et cette accumulation

suffirait pour justifier l'horreur exceptionnelle qui s'attache au souvenir de ces jours néfastes.

La loi de salut public invoquée par la Convention n'était souvent, dites-vous encore, qu'un synonyme de cette raison d'État qui a servi aux politiques de tous les temps pour motiver les actes qu'ils auraient eu peine à justifier. C'est bien possible. Il faut convenir pourtant qu'il y a tels actes d'une cruauté inutile, tel sacrifice des têtes les plus nobles et les plus innocentes jetées pêle-mêle au bûcher, qu'on ne peut rapporter à aucune raison, pas plus raison d'État qu'aucune autre, mais qui ne sont que le délire d'une ivresse sanguinaire. Prenons garde de ne pas trop expliquer, pour ne pas fournir des arguments à ceux qui veulent tout excuser.

Vous êtes encore loin, Monsieur, d'avoir terminé votre grande œuvre puisque le cycle révolutionnaire que vous avez entrepris de décrire doit vous mener jusqu'à la fin du premier empire. Que de faits glorieux vous avez encore à nous raconter ! Pourtant, quand vous nous aurez mené de Valmy à Watterloo, tout votre talent n'empêchera pas que le sens des événements ne reste obscur et l'impression qu'ils laissent assez mélangée. Une réflexion naîtra surtout dans l'esprit

qu'on aura peine à bannir. Il était rare autrefois quand on étudiait quelque'une des grandes époques de notre histoire, qu'on n'eût pas la joie de la voir se terminer par quelque extension de territoire et d'influence acquise par nos armes et absorbée dans notre unité ! Il fallait même que ce fût une règle sans exception, puisque c'était à l'un des derniers et des moins dignes de nos souverains que nous devions la Lorraine. En est-il de même dans cette période séculaire dont vous nous racontez les débuts et dont nous voyons la fin ? Pourquoi faut-il que nous soyons obligés de convenir par un triste aveu que c'est précisément le contraire ? Pourquoi d'abord ce long temps d'arrêt, pendant que d'autres grandissaient à nos côtés ? Et sous nos yeux, pourquoi, ce qui ne s'était jamais vu, un pas rétrograde ? Le sol de la France était-il donc appauvri, et avait-il perdu quelque chose de sa fécondité intellectuelle et morale ? Jamais au contraire n'a été recueillie une plus abondante moisson de talents et de gloire de tous les genres. Nous n'avons pas eu non plus à nous plaindre de la fortune ; à combien d'épreuves n'avons-nous pas dû la mettre avant qu'elle se soit lassée de nous combler de ses faveurs ? Une autre explication ne serait-

elle pas plus naturelle? Ne serait-ce pas qu'une nation ne peut ni maintenir ni étendre son action au dehors de ses frontières quand son état intérieur est livré à une constante mobilité? Pour qu'une tradition politique se transmette et se perpétue, ne faut-il pas que la garde en soit confiée à une institution dont la permanence soit le caractère, une de ces institutions qui survivent aux bons comme aux mauvais jours, et qui, placées au-dessus de la nation, deviennent, suivant une très belle expression que je vous emprunte, le lieu où les enfants d'un même pays concentrent leur gloire, leurs douleurs et leurs espérances? Ne doutez pas que la question vous sera posée. Il ne m'appartient pas de devancer et moins encore de dicter votre réponse.

De tels problèmes d'ailleurs, et les débats qui en peuvent naître, s'élèvent nécessairement toutes les fois qu'un écrivain, dont la parole a acquis le droit d'être écoutée, aborde les faits qui ont rapport à notre grande révolution. Il ne peut manquer de toucher à bien des points restés sensibles malgré un siècle déjà écoulé, et sur lesquels l'opinion générale n'est pas encore parvenue à l'état d'impartialité et de calme qui accepte sans contestation les jugements de l'histoire. Votre

éminent prédécesseur en avait fait l'épreuve. Il était déjà arrivé à plus de la moitié de sa carrière et rien ne paraissait pouvoir être ajouté à l'éclat de sa réputation, quand il donna au public la première partie de ses vues sur les *Origines de la France contemporaine*. Il avait traité les sujets les plus divers avec une supériorité égale et marqué partout son passage par une abondance de vues originales qui, aussi admirées par les uns que contestées par d'autres, donnait à tout ce qui était sorti de sa plume un grand retentissement. Mais aucun de ses écrits n'a jamais causé autant d'émoi ni provoqué l'échange d'autant de contradictions passionnées que le livre mémorable dont, malgré la sévérité de la forme, le succès est devenu si rapidement populaire. Le seul fait d'être sorti des considérations philosophiques ou littéraires pour entretenir la France de son passé récent et de son avenir incertain a suffi, malgré tout le soin qu'il avait mis à se tenir à l'écart de la politique courante, pour jeter à l'instant son nom dans la mêlée de la presse et dans l'arène des partis.

A la vérité, ce qui rendit la sensation encore plus profonde, c'est qu'un peu de surprise y fut mêlée. On crut remarquer entre cette production

nouvelle et celles qui avaient déjà illustré son auteur, sinon une contradiction directe, au moins quelque divergence de sentiments et de tendances. On l'avait vu attaquer sans ménagement bien des croyances traditionnelles que la révolution avait eu suivant les uns le tort, suivant les autres le mérite d'ébranler. On ne s'attendait pas à lui voir retourner sa sévérité contre la révolution elle-même. On crut à un changement survenu dans ses convictions. Vous nous dites que cette impression de la première heure était erronée, et que rien n'était changé chez M. Taine : il avait procédé, dans cette étude comme dans les précédentes, par la même méthode, l'application des mêmes principes, le jeu des mêmes formules ; la matière seule sur laquelle il avait opéré était différente : rien de plus. Je veux vous croire et j'en crois aussi M. Taine qui était la sincérité même, et qui est resté convaincu qu'il n'avait en rien altéré sa manière ni de penser ni d'écrire. Et puis, je sais que lorsqu'on essaye (ce qui fut, je crois, l'erreur de ce noble esprit) d'appliquer la logique aux faits qui ne la comportent pas, on est souvent conduit, pour ne pas trop s'écarter de la réalité, à élargir les principes d'une manière qui éloigne sensiblement le point d'arrivée d'un rai-

sonnement de son point de départ. Mais le public n'entre pas dans ces finesses, il juge sans réflexion d'après ce qui frappe ses regards : il ne vit qu'une chose, c'est que dans le passage de ses premiers écrits au plus récent, M. Taine avait causé aux disciples qui l'avaient suivis jusque-là quelque déception et à ses contradicteurs une satisfaction sur laquelle ils ne comptaient pas. Il en conclut tout simplement qu'à l'exemple de beaucoup de maîtres en tout genre (à qui on n'en fait pas un reproche) il s'était éclairé ou modifié par l'expérience; en un mot, qu'il y avait deux Taine, comme il y a eu deux Raphaël. Je fais comme le public, Monsieur, et on trouvera naturel que, des deux manières de ce grand artiste, ce soit la seconde que je préfère à la première.

Il faut que ma préférence vienne de motifs qui me tiennent fort au cœur, pour que je ne me laisse pas séduire par le récit que vous avez fait de ce que j'appelle la première phase de la vie de M. Taine : car rien n'est piquant comme de voir ce jeune écrivain, inconnu et maltraité la veille, emporter d'assaut pour ses premières armes un établissement philosophique qui disposait de toutes les situations officielles. De l'en-

thousiasme que cette brillante campagne causa à la jeune génération à qui le régime impérial ne laissait d'autre champ d'activité que le domaine des idées vous avez fait une peinture pleine d'éclat. Me permettez-vous de regretter que pour la réalité et l'exactitude, vous ne l'ayez pas mêlée d'un peu d'ombre? C'est un point sur lequel, ni vous ni moi, nous ne sommes des juges pleinement compétents. Vous étiez trop jeune pour vous rendre bien compte de ce mouvement et moi je ne l'étais déjà plus assez pour y prendre part. J'userai du privilège de mon âge en rappelant que l'entraînement ne fut pas si général que vous le dites, et sur quel fondement s'appuyèrent les résistances très sérieuses qu'il rencontra et qui ne méritaient pas d'être oubliées. Je le ferai avec la même liberté que si je m'adressais à M. Taine lui-même. C'était son mérite d'accepter la contradiction aussi simplement qu'il la bravait. Des hommages qui ne seraient pas rendus avec une pleine franchise offenseraient au lieu d'honorer sa mémoire.

L'école philosophique de M. Taine battue en brèche par un feu si bien nourri avait un grand tort, elle prévalait en France depuis un quart de siècle. Je ne crois pas qu'aucun système de

philosophie puisse subir impunément cette épreuve. Comme il n'en est aucun qui n'ait ses points faibles, aucun qui puisse résoudre par la voie rationnelle (la seule dont la philosophie dispose) tous les problèmes qui pèsent sur la destinée de l'homme, — aucun auquel il ne faille rappeler avec Bossuet que la sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit, — on s'aperçoit aisément, quand on a eu le temps de faire le tour de la place, que bien des postes sont laissés sans défense, et c'est par là que l'ennemi, quand il survient, pénètre toujours assez aisément. Il n'y a pas lieu d'être surpris si la philosophie que M. Taine trouvait au pouvoir, et dont il eut le droit de se plaindre, n'a pas échappé à cette condition commune. Elle y était même d'autant plus exposée qu'elle eut plus qu'aucune autre, je le crains, la prétention de paraître suffisante quand elle ne l'était pas, détournant ainsi les disciples qui la prenaient pour guide de chercher d'autres lumières et d'autres secours que ceux qu'elle leur promettait sans pouvoir leur tenir parole. C'est le péché de présomption que M. Taine lui fit durement expier. Mais il ne la dépouillait pas de ce qui fut son véritable mérite : c'est d'avoir relevé et rétabli dans leurs droits,

après les superficielles négations du siècle précédent, les vérités qui ont fait de tout temps l'espoir et l'honneur de l'humanité : Dieu, sa providence, sa bonté, la sainteté du devoir, la distinction du bien et du mal, de l'esprit et de la matière. Je vous assure, Monsieur, que ce n'étaient là ni mots creux, ni ballons gonflés, ni philosophie de commande, c'était tout simplement le concert rétabli avec les belles âmes et les grands génies de tous les âges.

Et que nous offrait donc la doctrine nouvelle en échange de ce qu'elle nous demandait de quitter ? Vous l'avez dit : une piété sombre envers un Dieu si bien confondu avec l'univers qu'il ne se distinguait pas du néant, et un pessimisme systématique, n'ayant pour consolateur que Marc-Aurèle, qui ne prêche pas tellement la résignation qu'il ne conseille de sortir au besoin de la vie, si on la trouve trop pénible. On était excusable en vérité de ne pas renoncer facilement aux bonnes raisons qu'on croyait avoir pour ne pas le suivre dans des régions sans espoir, conduisant à des abîmes d'ombre et de silence.

Les générations d'ailleurs passent vite, et dans le cours moyen d'une longue existence on en voit plusieurs se succéder. Une nouvelle naît en ce

moment à l'intelligence et au raisonnement pour qui M. Taine est déjà un ancêtre et qui le juge, lui et son œuvre, avec la liberté toujours grande dont la jeunesse aime à user avec ses devanciers. Se montre-t-elle bien reconnaissante envers ceux qui ont tenté de ne lui laisser d'autre culte qu'une contemplation mêlée de terreur devant « l'indifférente, immuable et éternelle nature » ? Je m'en rapporte aux plaintes et aux aveux que des voix éloquents nullement suspectes ni hostiles à M. Taine font entendre chaque jour au nom de ces nouveaux venus.

Et quant aux portraits d'une si mordante ironie qu'il fit des chefs principaux de l'école qu'il combattait, j'ai bien peur d'en avoir souri comme d'autres et d'autant plus gaiement que, connaissant plusieurs des modèles, je n'ignorais pas leurs faiblesses. Et pourtant, réflexion faite, était-ce bien la peine de railler la gravité de Royer-Collard, la candeur de Jouffroy, l'éloquence de Cousin, pour aboutir à quoi ? c'est encore vous qui l'avez dit : à exhumer Condillac. Gagnait-on beaucoup au change ?

Enfin, vous le savez, il est un point particulier sur lequel vint se concentrer, avec une vivacité croissante d'intérêt et d'émotion toute la polé-

mique suscitée par la doctrine philosophique de M. Taine. Ce fut l'assimilation qu'il se plaisait à faire en toutes choses entre le monde moral et le monde matériel, dont la conséquence extrême était de retirer à la personne humaine toute liberté, en la déchargeant par là de toute responsabilité. Ce fut le grand champ de bataille de la controverse. C'est là, c'est contre cette résurrection indirecte de la fatalité antique que s'élevèrent, des points les plus divers mais les plus élevés, des voix très graves, plus inquiètes encore que sévères. Par leur bouche n'était-ce pas la morale elle-même qui réclamait, menacée dans ses fondements, dès qu'en lui ôtant la puissance de se faire obéir on lui ôtait aussi le droit de se faire entendre? Car, quoi qu'on fasse, morale et liberté seront toujours sœurs, puisque nul ne peut être coupable, s'il n'a pas la liberté de ne l'être pas. Où l'une périssait, l'autre ne pouvait pas longtemps survivre. On avait bien quelque sujet de ne pas se résigner à un système qui pouvait conduire, par un chemin assez direct, à priver l'homme de la plus noble de ses prérogatives, en l'affranchissant du frein de tous les devoirs.

Vous paraissez croire ici encore que ce jugement fut précipité, car vous convenez que M. Taine

avait établi le déterminisme absolu dans la conception de l'univers, et vous faites ensuite remarquer que, par un contraste dont vous ne contestez pas la singularité, il a fini par conclure à la justice et à la liberté dans le gouvernement des choses humaines et par donner à ses concitoyens des conseils qui, pour être suivis, supposent qu'ils sont libres et responsables. Mais vous vous ne nous avez pas suffisamment expliqué par quelle porte il avait pu faire entrer la liberté dans un monde où la fatalité règne. L'avez-vous trouvé, ce passage? Je le cherche et ne puis le découvrir. D'ailleurs, M. Taine en répondant à ses censeurs ne prit nul soin de l'indiquer. L'identité des lois de l'ordre moral et de l'ordre matériel parut au contraire être le but constant auquel il tendait par la rigueur de son raisonnement aussi bien que par la hardiesse de ses métaphores. Il n'y a pas jusqu'à la théorie historique, que vous avez si bien exposée, qui ne fût, dans les termes où il la présentait, incompatible avec toute idée de liberté. Car ces trois conditions nécessaires, ces trois forces primordiales, qui président suivant lui au développement de tout être humain, — la race, le milieu et le moment, — il ne les considérait pas seulement comme de simples influences dont

chacun de nous pourrait s'affranchir par l'exercice de la conscience ou de la raison. Réduite à ces termes, la proposition eût été incontestable, mais elle n'aurait pas eu le mérite de la découverte : non, il les regarde bien comme des facteurs mathématiques concourant à constituer la personne humaine, au même titre et suivant le même procédé que les atômes de diverses substances se combinent pour opérer, par la voie de l'affinité chimique, la composition d'un produit. C'est dans ce caractère que consistait en réalité toute l'originalité de son système.

Et puis cependant, vous avez raison ; bien que M. Taine n'ait jamais laissé apercevoir sur ce point le plus vivement contesté de sa doctrine la moindre déviation de ses idées premières, il n'en est pas moins vrai que, soit inconséquence involontaire, soit détour logique dont il n'avait pas fait confidence à ses lecteurs, son grand et dernier ouvrage parut écrit sous une inspiration différente. Tout y est pénétré d'un souffle de liberté généreuse et d'un austère sentiment de la responsabilité morale. Venant de sa part, rien n'était moins attendu que ce désaveu implicite de ses doctrines. Pour la cause du droit et de la justice, dont celle du libre arbitre est inséparable, ni

rétractation formelle ni réfutation en règle n'auraient produit un effet égal.

Pour comprendre combien on fut heureux de trouver ce qu'il n'était pas naturel de prévoir, il suffit de se représenter ce qu'aurait dû être l'œuvre historique qu'il avait entreprise si, conséquent jusqu'au bout avec lui-même, il eût écarté de son exposé toute intervention de la liberté humaine.

L'histoire étant régie, à ses yeux, par des lois non seulement pareilles mais identiques à celles de la nature, dont la constance est le caractère, afin de la faire ressembler au modèle, il aurait fallu commencer par l'enfermer dans un cadre d'une fixité rigide. L'ensemble des causes ainsi déterminé, on aurait vu les effets en découler, tombant en quelque sorte de leur propre poids, avec une vitesse calculée d'avance comme celle de la chute d'un corps que la gravitation attire. Tous les acteurs auraient paru se mouvoir sous l'empire et par le mécanisme d'une faculté dominante. Le récit, dès lors, devrait être froid, comme tout ce qui procède du raisonnement seul et du calcul. Les désordres mêmes que le narrateur avait à dépeindre n'auraient pu l'émouvoir parce qu'il aurait recherché et aurait cru découvrir la persistance de la règle, sous l'irrégularité

apparente. L'orage n'a point de terreur mystérieuse pour le savant qui connaît de quel dégagement d'électricité la foudre est le produit. Les voiles que l'éclipse jette sur l'éclat du soleil n'étonnent pas l'astronome qui a calculé l'heure de son apparition. Mais ce qu'on devait le moins attendre d'un déterministe obstiné à ne pas se démentir, c'était, mis en face du crime, quel qu'en fût l'excès ou la nature, un jugement sévère et un accent d'indignation. A quel titre condamner ce qui n'est pas volontaire ? et à quoi bon s'irriter contre la nécessité ? Il fallait donc se préparer à voir tous les attentats qui ont souillé l'époque révolutionnaire, déjà souvent palliés par de vains prétextes, justifiés cette fois systématiquement et en principe, comme la résultante d'un état social et le produit d'une fatalité héréditaire.

Est-ce donc là le spectacle auquel, dans ses *Origines de la France contemporaine*, M. Taine nous a fait assister ? Non, vous l'avez dit par une expression qui répond complètement à ma pensée, quand vous avez remarqué que dans cette peinture de l'époque révolutionnaire, M. Taine, avait bon gré mal gré dépouillé le détachement superbe du savant. Effectivement à la place d'une sorte de théorème historique, marchant, avec une allure

didactique, vers une démonstration préconçue, nous avons vu apparaître une suite de scènes qui, n'ayant pas même la continuité d'un récit, nous font passer par des secousses violentes et qui ne nous donnent pas le temps de réfléchir ni de respirer. Les personnages qui auraient dû être jetés dans le même moule, puisqu'ils sont tous les produits de la même race, venant au jour dans le même milieu, au même moment, sont au contraire dessinés d'après les types les plus divers, odieux, admirables ou grotesques. Partout l'animation et l'émotion débordent : nous entendons rugir la foule, les victimes gémir, les tribuns déclamer, et gronder tous les bouillonnements qui montent à la surface d'une société remuée dans ses profondeurs. Mais surtout nous avons vu se dresser devant nous toute l'horreur du crime dépeinte trop au naturel pour ne pas avoir été personnellement ressentie. On ne communique en ce genre que ce qu'on éprouve, et l'orateur ne fait passer le frisson dans la foule qui l'écoute que si le frémissement l'a traversé lui-même. Aussi l'impression fut celle qu'aurait produite la réalité même. Ce fut la Terreur qui reparut, dépouillée de tous les voiles qu'avaient essayé de jeter sur son effroyable vérité des apologies complaisantes. Les taches de

sang, partout empreintes, dont le temps avait fait pâlir la teinte reprirent leur sombre éclat, comme si elles venaient de dégoutter de l'échafaud.

Pour expliquer cette transformation, oserai-je emprunter quelques-unes des expressions favorites de M. Taine et les appliquer à lui-même en disant que trois facteurs avaient concouru à constituer cette nature originale : la faculté d'analyse d'un philosophe, l'imagination d'un artiste et la conscience d'un homme de bien. Ce furent l'art et la conscience qui firent taire la philosophie. C'est le don propre de l'artiste quand il veut reproduire les faits passés et les hommes qui ne sont plus, de les évoquer devant ses yeux, tels qu'ils ont été ou agi, non tels qu'il pourrait les rêver pour complaire à sa fantaisie ou les faire rentrer dans son système. Les acteurs qu'il met en scène ne sont ni des mannequins qu'il habille, ni des modèles dont il étudie la structure : ce sont des êtres de chair et d'os qui passent devant ses yeux, portant dans leurs regards l'expression de leur âme ; ils sont là : ils vivent, et la vie c'est la liberté. Mais c'est le propre aussi d'une conscience honnête de ne pouvoir supporter le contact ni même le spectacle du mal, sans un tressaillement de révolte involontaire qu'aucun parti pris ne peut contenir.

Jean-Jacques Rousseau, dans un passage fameux de la profession du Vicaire savoyard, rappelant que l'antiquité avait dressé des autels à des dieux adultères ou meurtriers, se demande comment on a pu encore compter parmi leurs adorateurs tant d'hommes vertueux et de femmes pures. C'est, dit-il avec éloquence, que la sainte voix de la conscience, plus forte que celle des dieux, reléguait dans le ciel le crime avec les coupables. Quelque chose de pareil arrive aux âmes droites, qui ont eu le malheur de mettre en doute la liberté dont elles savent si bien user. Devant le crime à commettre ou seulement à justifier, elles reculent, et la voix toujours sainte de la conscience relègue les subtilités qui les ont égarées dans le ciel nuageux de la métaphysique.

Vous avez, Monsieur, non seulement connu personnellement M. Taine, mais vécu dans son intimité. Il vous appartenait donc d'attester avec plus d'autorité que je ne puis le faire, que si dans ses derniers écrits il a dérogé à la rigueur de ses théories qui semblaient mettre en question la liberté et la responsabilité morales, toute sa vie leur a donné un démenti plus complet encore. Jamais esprit ne fut plus fermement conduit par la volonté au but qu'il se proposait d'atteindre ;

jamais âme ne fut plus maîtresse d'elle-même. M. Taine ne s'est pas contenté de la part si riche de dons qu'il tenait de la nature ; il l'a constamment fécondée par une intensité de travail et un scrupule auxquels on peut attribuer le progrès, si remarquable dans tous ses écrits, de la justesse des idées et de l'élévation des sentiments. Le progrès en tout genre est la preuve et la récompense de l'effort.

Parmi les développements que cette intelligence d'élite a dus au noble et viril emploi de ses facultés, je n'hésite pas à compter le retour assez peu attendu que vous avez signalé, et qui le fit passer de ses préjugés de jeunesse et d'école à la sympathie et au respect pour la source pure et l'effet social des vertus et des vérités chrétiennes. Les dernières pages signées de sa main mourante donnent à ce sentiment, si nouveau pour lui, une expression touchante. Je ne veux rien exagérer, je sais que l'adhésion ne fut jamais complète, et resta tempérée par la réserve de ses convictions personnelles ; je n'oublie pas non plus qu'après avoir constaté que rien n'avait pu jusqu'ici remplacer la foi religieuse non seulement pour affermir les bases, mais pour élever le niveau moral d'une société, il n'en a pas moins continué à la

croire peu compatible avec les exigences de la science, laissant ainsi le lecteur qui pose son livre dans une incertitude dont il ne l'a pas aidé à sortir. Mais si la question n'était pas tranchée, l'œuvre non plus n'était pas achevée, et la conclusion qu'il n'a pas donnée, personne n'a le droit de la faire en son nom. Il reste permis de croire qu'il n'était pas résigné à terminer par un doute suprême une vie de labeur toute consacrée à la recherche de la vérité. Quand, sur une tombe prête à s'ouvrir, l'ombre, au lieu de s'épaissir, s'éclaire d'une lumière encore flottante et indécise, ce n'est pas le crépuscule de la nuit qui tombe, c'est l'aube du jour qui se lève.

# LA MORALE DES ÉCOLES LAÏQUES

RAPPORTS AUX RÉUNIONS  
DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE  
(1890-1895)

Eminence,  
Messieurs,

L'Œuvre du Bienheureux de la Salle a bien voulu me charger de vous présenter le rapport sur sa situation et ses travaux, qui doit vous être annuellement soumis.

J'ai accepté cet honneur avec d'autant plus de reconnaissance que le but de cette association, la préparation de maîtres chrétiens pour l'éducation de la jeunesse, se recommande plus que jamais à tous ceux qui ont souci de l'honneur et de l'avenir de notre patrie.

Comment, en effet, n'en pas reconnaître l'importance, en présence des révélations douloureuses que chaque jour nous apporte, sur l'état moral d'une trop grande partie de la jeunesse française?

Vingt-trois mille enfants mineurs, disait avec une sorte d'effroi monseigneur l'évêque d'Autun, dans son dernier discours à l'Académie française, ont été traduits, dans la seule année 1886, devant les tribunaux.

Où l'éloquent prélat avait craint de trop assombrir lui-même les couleurs de son tableau, ou il faut croire que le mal depuis lors n'a pas cessé de s'aggraver.

Car dans la statistique de la justice criminelle de 1887, ce n'est plus au nombre de vingt-trois, mais de vingt-huit mille et plus que la police correctionnelle a vu comparaître devant elle des prévenus âgés de moins de vingt et un ans, et il faut ajouter cinq cent quatre-vingts accusés de crime devant la cour d'assises, sur lesquels cent cinquante ont été condamnés, dont seize n'avaient pas achevé leur seizième année <sup>1</sup>.

Cette précocité du crime, constatée de toutes

1. *Compte rendu de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie, pendant l'année 1887.* Tableaux XIII et XXX; p. 27 et 67.

parts avec surprise, est un phénomène moral dont le triste privilège a été réservé à notre génération. Les affreux détails de procès récents nous ont fait voir des assassins imberbes qui, jouant avec le meurtre, semblaient joindre dans leurs sanglantes exécutions la légèreté de l'enfance au sang-froid d'une perversité endurcie. « La sève vigoureuse de la jeunesse, — dit, avec une expression d'horreur bien naturelle, un magistrat qui a eu le triste devoir d'interroger ces petits monstres, — ne semble profiter qu'à leurs mauvais instincts ! On remarque dans leurs actes une exagération de férocité, une recherche de lubricité, une forfanterie de vice qui ne se rencontre pas dans l'âge avancé ; ils ne se contentent pas de tuer, ils aiment à torturer ; ils ont, vis-à-vis de leurs semblables, le raffinement de cruauté de l'enfance qui se plaît à faire souffrir les pauvres bêtes <sup>1</sup>. » Le grave écrivain a raison. Le vers de La Fontaine, *cet âge est sans pitié*, qui jusqu'ici nous avait fait sourire, a reçu sous nos yeux d'effroyables applications.

Ce sont là des prodiges d'une dépravation exceptionnelle, je le sais, et Dieu merci, car quel

1. *Paris qui souffre*, par Adolphe Guillot, p. 250.

qu'en soit le nombre, c'est déjà trop qu'elles se soient produites ! Malheureusement, ce n'est pas un état exceptionnel que signale un autre document également authentique et dont l'origine seule atteste la sincérité. De la bouche dont il sort, l'aveu ne peut être arraché que par la nécessité et par l'évidence.

« Ce que nous avons remarqué avec peine, — disent, dans le *Bulletin municipal officiel de Paris* du 9 octobre dernier, les inspecteurs chargés de visiter les usines des environs de la capitale, pour s'assurer de l'exécution de la loi sur le travail des enfants, — c'est le manque d'instruction morale chez les enfants. Bien qu'ils aient été aux cours d'instruction morale, aux écoles dont ils sortent, ils ne semblent pas s'en douter. Aux questions faites sur les devoirs envers la famille, envers la société, envers la patrie, quelques-uns ont un peu, mais faiblement répondu. Il est pénible de dire, monsieur le préfet, que cette absence d'instruction morale fait que les enfants perdent la notion du respect et du devoir, qui sont les bases de la morale ; de là les gros mots, les injures, les paroles obscènes. A cette mauvaise éducation il faut joindre les mauvaises lectures, la facilité avec laquelle les enfants se font servir à boire et à

fumer comme s'ils étaient des hommes, une odieuse imagerie et la caricature... où le ridicule le dispute à l'odieux. Tous ces faits ignobles, déshonorants pour les mœurs républicaines et si pernicious pour la société française, font que les enfants deviennent désagréables, puis détestables, et souvent leur conduite est scandaleuse sur la voie publique. Tout le monde s'en plaint, ce qui fait qu'une grande partie des patrons ne veulent plus prendre d'apprentis à cause des désagréments qu'ils ont à subir des enfants mal élevés dont ils ont la responsabilité <sup>1</sup>. »

Vous me dispenserez d'ajouter que MM. les inspecteurs ne craignent pas en même temps d'affirmer que ces *désastres moraux*, comme ils les appellent avec raison, *font les délices* des partis hostiles au gouvernement actuel. Je ne reproduirai pas cette calomnie, même pour la repousser. Il n'est, Dieu merci, pas de parti en France assez dépourvu, non seulement de patriotisme, mais de bon sens, pour se réjouir de voir corrompre et souiller les sources de la vie nationale.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la nature des causes diverses que MM. les officiers muni-

1. *Bulletin officiel municipal de la ville de Paris.*

cipaux assignent à cette corruption prématurée de la jeunesse et de chercher sur qui en repose la responsabilité. Bornons-nous à constater avec eux que si le mal se développe avec une effrayante rapidité, le remède que nos nouvelles lois scolaires essayent d'y appliquer est aussi impuissant à l'atténuer qu'à le prévenir.

C'est ce qui résulte, avec non moins d'évidence, d'une étude solennellement faite par une autorité plus haute encore, mais tout aussi peu suspecte de partialité. On est heureux, dans une matière si controversée, de ne s'appuyer que sur des documents officiels. Voici bientôt la huitième année, vous le savez, qu'après des débats dont personne n'a perdu le souvenir, la loi a, pour la première fois, séparé dans nos écoles l'instruction morale de toute instruction religieuse. Après ce temps d'épreuve, qui correspond presque à celui qu'une génération d'enfants passe sur les bancs de l'école primaire, le ministère de l'instruction publique a eu la pensée, dont il faut le remercier, de vérifier et de faire connaître quel avait été le résultat de cette innovation tant débattue. Il a été procédé, en conséquence, à une sorte d'enquête sur l'état de l'éducation morale dans les écoles primaires et on a demandé aux inspecteurs d'Académie, aux

inspecteurs primaires, aux directeurs et directrices d'écoles normales d'envoyer leurs rapports sous forme de réponse à des questions qui leur ont été posées. Puis, ces rapports une fois réunis (et il y en a eu jusqu'à cent cinquante-huit), le soin de les analyser et de les résumer a été confié à un haut fonctionnaire de l'enseignement public, M. Lichtenberger, doyen de la Faculté protestante de Paris.

Le choix ne pouvait être mieux placé : car il serait impossible de porter, dans l'accomplissement d'une tâche délicate, plus de sincérité et de véritable désir de s'éclairer que ne l'a fait M. Lichtenberger. Pour se préserver de toute tentation de faire tort à la vérité dans un sens quelconque, il a eu soin de laisser le plus souvent la parole aux fonctionnaires interrogés eux-mêmes et de reproduire, sans les altérer, les passages les plus importants de leurs réponses. Ce n'est donc pas en laissant lire la pensée à travers les lignes, c'est par une confession franche et publique que le mémoire de M. Lichtenberger nous met en mesure d'établir la nullité complète du nouvel enseignement moral et par là la confirmation éclatante des prévisions qu'avaient formées, dans la discussion de la loi de 1882, ceux qui

l'ont combattue avec toute l'énergie de leur conviction. Une courte analyse de ce consciencieux travail ne laissera, je crois, aucun doute à cet égard et montrera en même temps combien il est nécessaire de tourner ses regards ailleurs que vers l'école neutre, pour ne pas désespérer de l'avenir de la génération qui s'élève. Rien ne peut montrer mieux l'importance des écoles chrétiennes que l'impuissance dont se reconnaissent convaincues celles qui ne le sont pas.

« La note qui domine — dit le rapporteur général — dans la plupart des réponses faites au questionnaire officiel, est celle non pas certes de découragement, mais de l'insuffisance des forces en présence de la grandeur de la tâche <sup>1</sup>. » Puis il procède à des citations dont on peut juger le ton uniforme par quelques exemples, car la plupart des réponses sont faites presque dans les mêmes termes.

« Cette partie de nos programmes (l'enseignement moral) — dit un des premiers de nos rapports cités — ne plaît beaucoup ni aux maîtres, ni aux élèves. Nos instituteurs ne sont pas en état

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, par M. Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, Imprimerie nationale, p. 23.

de leur donner une forme attrayante et se renferment dans des abstractions qui ne sont pas du goût des enfants<sup>1</sup>. »

Dans soixante écoles pour cent de ma circonscription — dit le rapport d'Angoulême — cette instruction morale est presque nulle. La leçon dure généralement de trois à cinq minutes<sup>2</sup>. »

« Sur cent soixante écoles de ma circonscription — dit le rapport de Clamecy — il y en a une quinzaine où l'instituteur fait la leçon lui-même, une soixantaine où la leçon consiste en récits assez convenablement expliqués. Dans tout le reste, l'instruction morale est médiocre et presque nulle<sup>3</sup>. »

« L'enseignement moral n'est ni compris ni donné dans ma circonscription, — dit le rapport de Cosne. — La capacité et surtout la conviction manquent au plus grand nombre des maîtres. Dans les trois quarts des écoles, les prescriptions et les conseils de tout genre relativement à l'enseignement de la morale sont lettre morte<sup>4</sup>. »

« Dans l'ensemble, cet enseignement est assez

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, p. 24.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 25.

4. *Ibid.*, p. 25.

mal donné et les résultats sont à peu près insignifiants », dit le rapport de Guéret<sup>1</sup>.

« Les leçons sont généralement de pâles contre-façons des prônes du curé, — dit le rapporteur de Lons-le-Saunier, — c'est ou grotesque, déclamatoire et creux ou banal, vague et embarrassé<sup>2</sup>. »

« Entre tant d'influences bonnes et mauvaises qui agissent sur le jeune âge, l'œil le plus pénétrant ne réussira pas à démêler jusqu'à quel point l'enseignement moral aide aux uns et affaiblit les autres. Profitable, il doit l'être assurément. Mais on n'en démêle pas de preuves bien positives. » Ainsi s'exprime le rapport d'Orléans<sup>3</sup>.

Le ton est le même dans plus de vingt rapports différents. Il en est même qui affirment que le sens et même le mot d'enseignement moral ne sont pas compris par ceux qui sont chargés de le donner. Comme la loi a joint dans le même paragraphe l'instruction civique à l'instruction morale, ils s'y méprennent et confondent volontiers l'une avec l'autre ! « Quelles leçons de morale avez-vous faites pendant ce mois ? » demande l'inspecteur de Céret. « Monsieur l'inspecteur, nous avons

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, p. 26.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 24.

parlé des divers ministères... » « Il arrive à certains instituteurs — dit le rapport de Bar-sur-Aube — de croire qu'ils donnent une leçon de morale quand ils font connaître aux enfants les attributions du conseil municipal<sup>1</sup>. »

Sans doute toutes les réponses n'avouent pas avec tant de franchise leur impuissance. Il en est qui constatent, avec une satisfaction dont le ton est un peu officiel, quelques progrès dans la bonne tenue des élèves, et dans la bonne volonté des maîtres, qui font mieux espérer de l'avenir. Mais je n'en ai trouvé aucun qui se montre satisfait du présent.

« Voilà, — dit en concluant M. le rapporteur général, avec un optimisme que nous ne saurions partager, — la note générale : nous avouons qu'elle n'est pas pour nous déplaire. En telle matière ce qu'il faut redouter, c'est la complaisance satisfaite, l'admiration naïve ; le mécontentement est la source du progrès. On sait la difficulté de la tâche ; l'insuffisance des efforts, la maigreur des résultats. C'est déjà beaucoup, c'est presque tout, quand on a la volonté de chercher le remède<sup>2</sup>. »

Si cette réflexion est aussi vraie qu'elle serait

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, p. 12.

2. *Ibid.*, pp. 27 et 28.

encourageante, jamais progrès ne serait mieux assuré, car jamais mécontentement ne fut plus général.

Reste, comme dit M. le rapporteur général, le remède à chercher : sur ce point la conclusion du mémoire est plus difficile à dégager. Il y a, en effet, deux manières d'enseigner la morale, entre lesquelles la préférence des rapporteurs particuliers, comme la pensée du rapporteur général, paraît hésiter. On peut faire de la morale un enseignement spécial et dogmatique, résumé en un certain nombre de préceptes, suivant des formules rédigées d'avance et sur lesquelles l'élève interrogé doit être prêt à répondre. On peut au contraire mêler l'enseignement moral à toutes les leçons, en faisant ressortir la moralité des faits de l'histoire qu'on raconte des exemples d'écriture ou d'orthographe qu'on dicte, et des incidents du jour qui appellent ou distraient l'attention des élèves; en un mot, il y a l'enseignement doctrinal, ou l'enseignement par l'exemple ou l'influence. Ni l'un ni l'autre ne paraît avoir répondu à l'espérance de ceux qui l'emploient; tous les deux sont assez malmenés dans le mémoire :

« L'enseignement par manuel paraît sec et monotone et fait plus appel à la mémoire qu'au sen-

timent et au jugement; des leçons théoriques surchargent la mémoire sans l'enrichir, n'en relèvent pas suffisamment l'intelligence, ne fortifient pas assez le jugement, ne disent rien au cœur<sup>1</sup>. »

« Des manuels, excellents d'ailleurs, ont été publiés, — dit le rapport de Mende; — les instituteurs les ont lus, et ils ont bien fait. Mais par là ils ont pris trop vite l'opinion que la morale n'est pas plus difficile à enseigner que la géographie ou l'arithmétique<sup>2</sup>. »

Et puis, comment faire un choix? « Beaucoup d'instituteurs — dit le rapport de Chambéry — prennent un manuel au hasard, dans le tas<sup>3</sup>. »

« Les éditeurs — dit le rapport de Die — ont cru faire une œuvre utile en nous inondant d'excellents manuels et ils n'ont fait qu'une bonne opération commerciale. Les instituteurs se sont dit, en voyant ces ouvrages, que leur plus beau discours ne vaudrait pas une page de M. Compayré<sup>4</sup>. »

Voilà pour l'enseignement didactique. Mais

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, pp. 9 et 10.

2. *Ibid.*, p. 11.

3. *Ibid.*, p. 11.

4. *Ibid.*

s'agit-il de l'autre mode d'enseignement, vivant, pratique, personnel, de cette morale qui s'inspire plutôt qu'on ne l'enseigne, et qui passe par une chaleur insensible et continue du cœur du maître au cœur de l'enfant? Alors c'est le caractère du maître lui-même dont l'honnêteté, toujours un peu vulgaire, n'est pas douée de cette vertu communicative :

« La conviction chaleureuse, cette foi qui transporte les âmes plus sûrement que l'autre ne transporte les montagnes, fait défaut au maître... On ne trouve pas dans le personnel l'ardeur, l'enthousiasme qu'il faudrait... la foi paraît leur manquer<sup>1</sup>.

» Leur morale est une morale utilitaire, bien rarement une morale élevée. Il faudrait pourtant leur enlever l'étoffe grossière qui les empêche de sentir... Leur enseignement porte sur les vertus secondaires, aucune place n'y est donnée aux grandes vertus : il tombe volontiers dans les côtés mesquins, et confine parfois à la civilité puérile et honnête<sup>2</sup>. »

« Les instituteurs — dit plaisamment le rapport de Pontoise — ne prêchent pas toujours d'exem-

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, pp. 28 et 29.

2. *Ibid.*, pp. 24 et 25.

ple. L'un d'eux, qui dictait en ma présence cette phrase à ses élèves : « L'instituteur représente la patrie, » ne pouvait leur donner, par le désordre de sa toilette et la négligence de sa personne, qu'une conception peu idéale de notre cher pays; quelque chose comme le reflet peut-être de la patrie primitive sous les rois chevelus<sup>1</sup>. »

Cette insuffisance des maîtres, même les plus honnêtes, à donner l'enseignement moral par leur exemple avec une hauteur et une autorité suffisantes, suggère à plusieurs inspecteurs un moyen d'y pourvoir que M. le rapporteur général ne mentionne pas sans un peu de surprise.

« On s'étonnera peut-être — est-il dit — de voir figurer, parmi les moyens propres à rendre plus efficace l'enseignement moral, l'amélioration de la situation matérielle des instituteurs et le relèvement de leur traitement. Mais cet étonnement disparaîtra devant de brèves réflexions. Pour moraliser devant des enfants, il convient d'être dans une situation d'esprit optimiste. Le pédagogue convaincu est un peu candide et imaginatif, il voit l'esprit humain en beau et la vie en rose. La plupart de nos instituteurs, au contraire, se

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, p. 73.

considèrent comme des déshérités, tournent à l'aigreur, et sont de moins en moins disposés à croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible... Les instituteurs sont mécontents, pourquoi ne pas le dire? On leur a donné des espérances, qui ne se sont pas réalisées. Dans cette disposition d'esprit, il leur est difficile de donner une leçon de morale<sup>1</sup>. »

« Le moyen d'avoir un personnel choisi, — dit le rapport de Dunkerque, — c'est d'améliorer sa condition, pour relever son prestige moral. » Aussi le rapport de Chaumont conclut sans hésiter : « Il nous faudrait des maîtres de vocation ayant le savoir et la vertu, connaissant bien l'enfant, la nature humaine, en état de développer une qualité, de combattre un défaut, de redresser une idée fautive, de juger un principe. Pour les avoir ou les former, il faut y mettre le prix<sup>2</sup>. »

Je ne sais si c'est par la crainte de ne pouvoir trouver, à un prix convenable, des maîtres réunissant des qualités si précieuses, même en ouvrant l'enchère sur le marché des intelligences et des âmes, que les inspecteurs de la Ville de Paris, dont j'ai raconté tout à l'heure les alarmes, don-

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, pp. 70 et 71.

2. *Ibid.*

ment décidément la préférence au système de l'enseignement par la voie des manuels. Seulement aucun des manuels actuellement publiés n'est à leur convenance. Il faudrait, disent-ils, que le Gouvernement nommât une « commission de philosophes républicains, fondant en un seul tous les manuels de morale actuellement dans les écoles, afin qu'il y ait unité dans l'enseignement de la morale. Ce manuel serait établi par demandes et par réponses et appris par cœur par les élèves. Un manuel commentateur, fait par les mêmes commissaires, sera imposé à l'instituteur, il devra le suivre... Les livres de morale seront donnés contre argent aux parents aisés, et pour rien aux pauvres<sup>1</sup>. »

A cette idée d'un manuel officiel, suggérée aussi par certains inspecteurs, M. le rapporteur général oppose cette objection sans réplique : « Quel ministre infallible aura le droit de rédiger et d'imposer un tel manuel<sup>2</sup>? »

Cette raison est assurément décisive contre la rédaction d'un catéchisme laïque servant de régulateur à l'enseignement moral. On en pourrait peut-être joindre une autre, de plus de valeur

1. *Bulletin municipal*, déjà cité.

2. *Mémoire*, p. 79.

encore : c'est qu'il est plus que douteux qu'une commission de philosophes (républicains ou autres) parvint à s'entendre sur le fondement et le principe même de la morale dont elle aurait à dicter les principes et à développer la conséquence. Le fondement de la morale a été en effet (qui ne le sait ?) de tout temps, et surtout de nos jours, l'objet de discussions très vives entre les philosophes, sur lesquelles on se mettrait difficilement d'accord, même en leur faisant tenir séance dans une anti-chambre ministérielle.

A la vérité, si on s'en rapporte à l'auteur du rapport général, la difficulté serait aisément tranchée. A ses yeux, il le dit sans détour, la morale de nos écoles publiques ne peut être qu'une morale ouvertement spiritualiste, reconnaissant l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, appuyant ses préceptes sur la volonté divine, mettant au premier rang les devoirs envers le suprême législateur et attendant de lui sa récompense. La neutralité de l'école publique ne doit pas être, suivant lui, une neutralité religieuse, mais une neutralité confessionnelle, qui la tient en dehors des croyances particulières aux divers cultes, mais la rattache aux grandes vérités de la religion naturelle, commune à tous, et, partant de là, il affirme avec

l'accent d'une véritable émotion « que le sentiment religieux est inséparable de la morale, doit la pénétrer, la vivifier, pour en rendre efficaces les maximes et assurer la sanction de ses préceptes. Nous ne concevons pas, s'écrie-t-il, ce que serait l'enseignement moral privé de l'appui du sentiment religieux. »

Mais il est forcé d'ajouter que cette union féconde et nécessaire du sentiment moral et du sentiment religieux (dépouillé de tout caractère confessionnel) ne semble pas bien comprise du personnel enseignant. « Nous aimerions à trouver chez eux — dit-il — l'expression plus fréquente, plus franche, plus convaincue du secours que le sentiment religieux apporte à l'enseignement moral. Il y a chez eux, quand ils se risquent à effleurer ce sujet, beaucoup de timidité et je ne sais quelle crainte bien inutile de déplaire<sup>1</sup> ».

Nous sera-t-il permis de prendre ici un peu la défense des instituteurs? D'abord, sont-ils donc inexcusables de ne pas bien comprendre ce que c'est que le sentiment religieux et surtout quelles peuvent être son efficacité et son ardeur, quand il ne s'attache qu'à des idées abstraites et peut

1. *L'Éducation morale dans les écoles primaires*, pp. 57 et 59.

s'appliquer indifféremment à des croyances qui, sur plus d'un point, se contredisent? Puis est-il bien sûr que leurs craintes de déplaire sont ici sans fondement? Peuvent-ils oublier que la proposition de faire figurer les devoirs envers Dieu, dans le texte même de la loi de 1882 avait été faite par un des plus éloquents défenseurs de la philosophie spiritualiste, et que le sort de cette tentative n'a pas été très heureux? Adoptés une première fois par le Sénat et rejetés par la Chambre des députés, les devoirs envers Dieu ont perdu leur cause dans une seconde délibération. Il est vrai que, par inconséquence ou par inadvertance, on a laissé figurer les devoirs envers Dieu dans le programme adopté par le conseil supérieur de l'instruction publique, sans doute parce qu'on a jugé qu'un programme étant plus aisé à modifier qu'une loi, l'engagement ainsi pris envers la Divinité était moins solennel et plus aisément révocable. Mais est-il bien surprenant que, déclaré indigne de figurer dans une loi et réduit à se contenter d'une tolérance administrative et provisoire dans le post-scriptum d'un règlement, Dieu ne reçoive d'humbles fonctionnaires que des hommages timides et peu compromettants?

Ainsi, pour conclure : de l'aveu même de ceux

qui sont chargés d'appliquer la loi de 1882, un enseignement moral dont le sens n'est ni compris, ni goûté, pas plus de ceux qui le donnent que de ceux qui le reçoivent, — un enseignement moral qui, après huit ans, cherche encore sa voie et n'a pas trouvé sa méthode, — un enseignement moral qu'aucune grande idée ne relève et qu'aucun sentiment généreux ne vivifie : voilà tout ce que l'école neutre offre, dans un temps comme le nôtre, à l'intelligence des enfants comme à la sollicitude des parents. Voilà la force de résistance dont elle arme de jeunes âmes contre les tentations de toutes sortes, l'appel brutal à toutes les passions, les provocations à la violence ou à la débauche, qu'une presse sans frein leur fait trouver dans la rue, à la sortie même de la classe. Voilà la digue que cette école oppose au flot montant de la corruption qui nous déborde. C'en est assez : la preuve est faite, la cause est entendue. *Habemus confitentes reos.*

Heureusement pour notre patrie, grâce à la généreuse impulsion donnée par le Bienheureux de la Salle et à la voie ouverte par lui, où tant d'autres le suivent, nous avons pour entretenir dans la jeunesse populaire la sève de la vie morale d'autres ressources que cet enseignement inerte,

incolore, récité ou bégayé par des bouches qui parlent si rarement de l'abondance du cœur. Dans l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, dont cette réunion a pour but de favoriser le recrutement, aucune des questions qui embarrassent les directeurs de l'enseignement moral dans les écoles neutres n'a même besoin d'être posée.

L'Institut n'a pas besoin qu'on lui rappelle que l'enseignement moral est inséparable des sentiments religieux. Cette union indissoluble est le principe même sur lequel il est fondé. Il n'y a pas lieu de demander non plus si la morale doit être enseignée par la doctrine ou par l'exemple. Exemple et doctrine procèdent de même source et agissent de concert.

La doctrine est celle qui a été gravée dans le cœur de l'homme par la main de son Créateur, promulguée ensuite au pied du Sinaï, puis commentée avec une suavité incomparable sur la montagne de la Judée. Descendue de ces hauteurs sacrées, cette doctrine ancienne et toujours nouvelle, immuable et toujours vivante, est devenue depuis des siècles la règle des plus humbles consciences, en même temps que la base de la législation de tous les pays civilisés. L'exemple donné d'abord par le plus divin des modèles est

renouvelé chaque jour par le spectacle du dévouement et du sacrifice devenus le devoir professionnel. Pour trouver, comme nous l'entendions dire tout à l'heure, des maîtres de vocation sachant connaître l'enfant afin de le conduire et de le corriger, on n'a pas besoin de songer à relever leur prestige moral par l'amélioration de leur situation matérielle. On n'a pas besoin, en un mot, d'y mettre le prix.

Vous apprendrez donc avec satisfaction que l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est aujourd'hui autant et même mieux que jamais en mesure de rendre à notre société le service dont elle sent si vivement le besoin. L'Œuvre des petits novices, qui est le gage de son avenir, compte cette année un nombre d'élèves supérieur à celui des années précédentes. Le chiffre total de 2 705 se décompose ainsi :

France : 2 282, dont 262 à Paris ;  
Étranger : 423.

Et pour faire bien apprécier ce progrès constant, il faut se reporter à quelques années en arrière. En 1884, le chiffre total n'était que de 1 360. Ce jeune personnel a donc presque doublé en moins de cinq ans.

Les districts de France où le recrutement s'est le plus développé sont, avec Paris, Moulins, Avignon, Marseille, Toulouse, Bayonne et le Mans. Paris, qui s'était laissé un instant devancer, a repris aujourd'hui presque la tête.

Sans suivre une progression aussi rapide, le chiffre des souscriptions non seulement se maintient, mais augmente chaque année. Il n'était que de 326 570 fr. 20 c. l'an dernier; il est de 349 937 fr. 65 c. cette année. Ce n'est malheureusement encore que le quart de la somme qui serait nécessaire (en supposant une dépense de 400 francs par élève) pour que le petit noviciat se suffise à lui-même. Le reste doit donc être pris sur les ressources générales de l'Institut.

C'est une charge très lourde, qui le devient chaque jour davantage, et serait impossible à supporter, si le nombre des sujets croissait toujours plus rapidement que les ressources destinées à pourvoir à leur éducation et à leur subsistance. C'est le développement moral de l'OEuvre qui se trouverait menacer ainsi son existence matérielle. Ce fait est le plus pressant appel qui puisse être adressé au zèle de ceux qui m'entendent. Ils comprendront que le petit noviciat est la pépinière de l'Institut, la garantie de sa durée,

et par là même, en réalité, la condition de son existence, et ne voudront pas le laisser décroître.

C'est grâce à ce recrutement toujours assuré que l'Institut a pu, malgré les difficultés de tout genre que vous connaissez, continuer son développement.

Il y a eu, dans l'année écoulée, comparative-ment à la précédente, trente-six maisons de plus pour une augmentation de deux cent soixante-seize sujets. Le grand noviciat seul s'est accru de vingt-sept. Mais le résultat le plus curieux et le plus encourageant est celui qui permet d'apprécier l'effet de la réduction des écoles publiques confiées aux Frères qui a dû être opérée par suite de l'application graduelle de la loi de 1882 : cinquante-six écoles publiques leur ont été retirées, mais cette perte a été compensée, dans la même année, par une augmentation de cent onze écoles privées, de sorte que les Frères ont compté dans leurs diverses écoles 4 577 élèves de plus.

L'Institut des Frères n'est pas seul, hâtons-nous de le dire, à tenir ainsi tête à l'hostilité infatigable et tracassière des pouvoirs publics. Le fait est général, et la lutte partout engagée est partout soutenue avec succès. On pouvait supposer, par exemple, que la multiplicité des bre-

vets de capacité, exigée à tous les degrés de l'enseignement; la suppression, pour les congrégations de femmes, de la valeur reconnue aux lettres d'obédience, devaient amener une réduction sensible sur tout le personnel religieux des deux sexes, voué à l'enseignement. C'est l'effet contraire qui a eu lieu. Voici ce que constate la dernière statistique de l'enseignement primaire présentée par le ministère de l'instruction publique.

Dans l'année 1876-1877, le total général des maîtres et des maîtresses congréganistes était de 51 731.

Dans l'année 1886-1887, après la période décennale, qui a vu produire toutes ces exigences, le nombre est de 52 766.

Différence en plus, 935<sup>1</sup>.

Il est bon de constater ces effets imprévus du zèle chrétien, quand ce ne serait que pour ne pas trop s'attrister des épreuves du temps présent, et ne pas s'effrayer des épreuves qui restent suspendues sur nos têtes. J'en ai eu besoin en particulier, laissez-moi le dire en terminant, pour dominer l'impression pénible que me causait

1. Renseignements fournis par le tome I<sup>er</sup> de la *Statistique officielle*, pp. 43 et 52, et tome IV, pp. 103 et 118.

dans la rédaction même de ce rapport une douloureuse comparaison.

En même temps que le mémoire de notre ministère de l'instruction publique (que j'ai pris à tâche de vous faire connaître), un autre document de nature semblable, mais d'origine étrangère, m'était remis. C'était le rapport d'une grande commission instituée par la reine d'Angleterre pour étudier l'état de l'instruction primaire dans le Royaume-Uni. Là, comme en France, il s'agissait de rechercher quel était sur l'éducation de la jeunesse l'effet d'une législation nouvellement appliquée. Je n'essaierai pas d'exposer (ce qui me mènerait trop loin et me ferait descendre dans des détails trop compliqués) les conclusions de ce rapport. Je dirai seulement qu'il n'y a pas une ligne de ce volumineux document où ne respire le sentiment de l'importance de l'instruction religieuse et où on ne se plaise à reconnaître l'impossibilité d'en séparer l'instruction morale et le devoir de rassurer à cet égard les alarmes de la conscience des familles.

Mais je n'ai pas eu besoin d'aller au delà de la première page pour m'apercevoir, hélas ! que je n'étais plus en France. Qu'ai-je vu, en effet, au nombre et presque en tête des commissaires dési-

gnés pour ce grave et délicat examen ? L'archevêque catholique de Westminster, l'illustre cardinal Manning, et avec lui le plus ancien des pairs catholiques d'Angleterre, le duc de Norfolk, un des fils dévoués de l'Église, siégeant l'un et l'autre au milieu des principaux personnages de l'État, à côté des dignitaires de la religion dominante. Ainsi dans cette contrée, où naguère le fanatisme anglican fermait aux catholiques l'accès de toutes les fonctions publiques, où il suffisait d'une clameur d'antipapisme pour soulever une multitude égarée, aujourd'hui quand il s'agit de veiller à la formation des générations nouvelles, non seulement on ne repousse pas, mais on appelle dans les conseils supérieurs de la Couronne les représentants de la foi catholique. Et quand il s'agit de répartir les fonds que l'État consacre à l'instruction populaire, on croirait faire tort aux parents et aux maîtres catholiques en ne leur assignant pas une part proportionnée à leur nombre. Voilà le progrès qu'en peu d'années le respect sincère de la liberté a fait faire au sentiment de la justice.

Et dans notre France, qui a dû principalement à l'Église son merveilleux développement intellectuel et moral, cette vieille institutrice du monde est bannie de tous les conseils de l'instruction.

Elle y est traitée en étrangère et en ennemie. On se flatte orgueilleusement de se passer d'elle, et nous voyons comment on y réussit. Et votre Institut, mes Très Chers Frères, qui devrait être une de nos gloires nationales, puisque dans tous les coins du monde on appelle les maîtres que vous formez, et que vos écoles sont ouvertes dans les contrées les plus reculées, c'est en France qu'on le pros- crit ! Non seulement on vous refuse la part mo- deste qui vous était attribuée sur le budget de l'État, mais encore on vous dispute celle que vous tenez des libéralités privées. A vous seuls de tous les Français, on ferme l'entrée des écoles publi- ques, et ces odieuses rigueurs sont exercées par des apôtres du progrès, au nom de la liberté de la conscience !

Il y a là un degré d'iniquité et d'absurdité qui ne peut durer.

En attendant la justice de l'avenir, continuez à servir la France malgré elle. On a pu vous enlever la qualité de fonctionnaires de l'État, il en est une plus précieuse qu'on ne peut vous retirer : c'est celle de serviteurs de la patrie.

## II

Éminence,  
Messieurs,

Ce n'est pas la première fois que l'Œuvre du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle a bien voulu me charger de vous présenter le rapport qui doit vous être annuellement soumis sur l'état de sa situation et de ses travaux.

Quand je m'acquittais, il y a quatre ans, de cette tâche dont, comme aujourd'hui, je me trouvais très honoré, j'avais cru devoir, pour faire ressortir l'intérêt qui s'attache à la préparation des maîtres chrétiens, rappeler les résultats affligeants que la statistique criminelle constatait déjà sur l'état moral de la jeunesse française.

Je n'ai malheureusement pas à atténuer les

couleurs de ce triste tableau. Le mal s'est accru, au contraire, dans des proportions dont la régularité effraie. Je signalais pour l'année 1887, la seule dont les résultats fussent alors connus, 28 000 prévenus de délits et près de 600 accusés de crimes dans un âge inférieur à la majorité légale. En 1891 (la dernière année dont nous possédions le compte rendu), les tribunaux correctionnels ont vu comparaître plus de 32 000 jeunes gens, dont 6 743 n'avaient pas atteint l'âge de seize ans ; la Cour d'assises a dû en juger 626 ; et malgré l'indulgence des juges et surtout du jury, l'accusation est trop souvent suivie de la condamnation<sup>1</sup>.

Le déplorable progrès de la démoralisation de l'enfance se trahit également par un symptôme qui, pour être plus étrange, n'en est que plus inquiétant. C'est le nombre de suicides dont le chiffre s'élève d'année en année. On comptait, en 1888, 68 enfants portant atteinte à leur vie, il y en a eu 77 en 1889, et le chiffre s'élève à 80 en 1890. On frémit de penser quel ravage doit avoir été opéré dans de jeunes âmes pour qu'elles aient pu se familiariser avec l'idée d'un acte de déses-

1. *Compte rendu de la justice criminelle*, année 1891, tableaux XIV et XXIX, pp. 28 et 62.

poir si peu en accord avec le naturel confiant du premier âge.

Devant cette marée montante du vice, et même du crime, il faut rendre cette justice aux directeurs et aux maîtres préposés à l'enseignement public, qu'une inquiétude, rendue naturelle par le sentiment de leur responsabilité, paraît s'être emparée d'eux. C'est dans leurs rangs surtout qu'on s'est demandé si l'éducation telle qu'elle peut être donnée d'après les programmes actuels (rédigés en conformité avec la législation en vigueur) fait à l'enseignement moral une part suffisante et surtout suffisamment efficace, si elle inspire aux recrues des générations futures des principes assez fermes pour les défendre contre les tentations dont elles sont assaillies et la contagion des doctrines perverses.

Je ne sais s'il faut croire, comme plusieurs organes de la presse l'ont affirmé, d'après des informations qui paraissaient sûres, que cette question redoutable a été agitée dans des conférences tenues pour cet objet, entre des membres éminents du corps enseignant. Mais ce qui est certain, c'est qu'il n'est aucun des nombreux recueils qui traitent spécialement des intérêts et des devoirs de l'enseignement public et dont plusieurs

(comme la *Revue pédagogique* et la *Correspondance générale de l'Instruction primaire*) reçoivent souvent des communications et des inspirations officielles, où le problème ne soit posé dans des termes qui témoignent que toute la gravité en est reconnue.

Il paraît, en effet, constaté d'un aveu à peu près unanime que l'instruction morale, telle qu'elle a dû être établie d'après les prescriptions de la loi de 1881, en dehors de toute instruction religieuse, est impuissante ou plutôt presque nulle. Les programmes qui la prescrivent sont restés à l'état de lettre morte. Les termes mêmes dont des témoins très autorisés se servent pour caractériser cette stérilité de l'instruction morale officielle, sont d'une sévérité dont hésiteraient à se servir ceux qui, en ayant autrefois le plus vivement combattu le caractère, éprouvent moins de surprise à voir leurs prévisions réalisées. C'est, disent ces documents dont l'origine atteste l'autorité, un *enseignement desséché, appauvri, manquant de souffle et de chaleur rayonnante* ; les *préceptes en sont purement empiriques et platement utilitaires* : les maîtres n'aiment pas à donner cet enseignement parce qu'ils n'y ont pas foi et sont d'autant plus portés à s'en abstenir par une sorte de fausse pudeur,

qu'étant plus instruits, ils en jugent mieux l'insuffisance. Ceux mêmes (et le nombre n'en est pas grand) qui veulent continuer à espérer que cette partie de l'enseignement se relèvera et porte en elle-même une vertu réparatrice, conviennent qu'elle cherche encore *en tâtonnant ses principes, ses organes et son langage*, et qu'elle est à l'état d'un noviciat auquel les maîtres ne sont nullement préparés : ce qui suppose qu'ils ne savent encore ni ce qu'ils doivent dire, ni comment se faire entendre.

Et, n'est-ce pas bien là ce que faisait comprendre un ministre de l'instruction publique dans une allocution qui a été l'un des actes les plus remarquables de son rapide passage au pouvoir : « Quelques uns, disait M. Spuller le 1<sup>er</sup> janvier 1894, croient que l'enseignement primaire en ce pays est chose faite et parfaite... Mais il reste une autre partie de la tâche, très grande et la plus difficile de toutes, à parachever, je devrais dire à entreprendre sérieusement et résolument, l'œuvre morale... L'heure du devoir a sonné<sup>1</sup>. »

Reconnaître le mal ne serait rien faire si on ne

1. *Revue pédagogique*, janvier et octobre 1894, p. 1, 2 et 313. — *Correspondance générale de l'Instruction primaire*, 1<sup>er</sup> et 15 novembre ; 1<sup>er</sup> et 15 décembre 1894 ; 1<sup>er</sup> et 15 janvier 1895. — *Revue de l'Instruction primaire*, 25 janvier, 25 mars, 25 avril, 10 mai 1893. — *Le Volume*, journal scolaire, 15, 22, 29 décembre 1894.

trouvait le moyen d'y porter remède. Aussi, à la constatation de l'état de ce grand service en souffrance, a succédé naturellement une sorte de consultation ayant pour but de découvrir le traitement qu'on pourrait lui faire suivre afin de lui rendre les qualités qui lui manquent. Comment faire pour ranimer, vivifier ou plutôt faire sortir du néant l'enseignement moral des écoles publiques? Cette recherche, commune à tous les recueils que j'ai cités, a pris dans l'un d'eux une forme tout à fait originale qui en exprime assez bien le véritable caractère : *L'École manque d'âme*, dit la *Correspondance générale*, comment la lui rendre? Et de là un appel fait à quiconque retrouverait et rapporterait à l'école l'âme qu'elle a perdue. De nombreuses réponses y ont fait écho et ont été soigneusement enregistrées. Presque toutes émanaient de témoins très compétents puisque leurs signatures sont, en général, suivies de leurs qualités de membres du corps enseignant, instituteurs en exercice ou en retraite, inspecteurs primaires, directeurs ou directrices d'écoles normales.

En général, on peut classer en deux catégories les moyens qui sont proposés pour venir en aide à la défaillance reconnue de l'enseignement moral officiel. Il y a ceux qui, restant rigoureusement

conformes à la pensée du législateur de 1882, excluent toute intervention de l'instruction religieuse et sont destinés à trouver une manière d'y suppléer; il y a ceux dont les inventeurs regrettant évidemment l'absence de la religion, essaient d'en faire rentrer à l'école sinon la lettre au moins l'inspiration et l'esprit.

C'est dans la première classe, évidemment, qu'il faut ranger l'idée mise en avant par quelques membres du Conseil municipal de Paris. Pensant que c'est le temps seul qui manque aux directeurs des écoles de cette grande ville pour moraliser efficacement la jeunesse, ces édiles proposent, afin de leur en laisser le loisir, de créer une nouvelle classe d'adjoints et d'adjointes qui les soulageraient d'une partie de leurs fonctions et leur permettraient de se consacrer à celles dont ils ne peuvent, pressés comme ils le sont, s'acquitter aujourd'hui. La création sera, à la vérité, un peu coûteuse: on en sera quitte pourtant avec 569 000 francs pour les écoles de filles et de 100 000 francs pour les écoles de garçons. Ce n'est pas payer la morale trop cher; c'est ce que les auteurs de la proposition appellent *envisager le problème en face*.

Puis, l'addition d'un supplément de fonction-

naires a bien son avantage pour fournir un débouché aux sujets pourvus de diplômes qui attendent des emplois, et à leurs protecteurs, la facilité de leur en procurer <sup>1</sup>.

Faut-il compter, parmi les recettes de la même nature, l'idée de ranimer un peu l'étude languissante de la morale, par le chant de quelques beaux vers qui, assurément, ne seront pas des cantiques, ou la lecture de beaux morceaux de poésie qu'on aura soin de ne chercher ni dans Corneille, ni dans Racine, ni dans Lamartine, ni même dans Voltaire, de crainte d'y rencontrer par mégarde le nom de Dieu <sup>2</sup>.

D'autres conseillers, à la vérité, ont moins de confiance, pour vivifier la morale, dans les ressources du budget municipal ou dans l'effet de la musique. Pour eux la question peut être réduite à des termes très simples. Le sentiment religieux devant, de par la loi, faire défaut, il ne s'agit que d'en trouver un autre qui en prenne la place et qui exerce la même influence. Plusieurs sont énumérés : il y a le patriotisme qui peut inspirer à l'enfant le désir d'honorer sa patrie par ses

1. *Éducation chrétienne*, 15 décembre 1894, p. 103. — Citation tirée du *Journal des Débats*.

2. *Correspondance générale*, p. 57.

vertus et la crainte de lui faire tort par ses vices ; il y a le sentiment de la justice, toute mauvaise action pouvant causer un tort ou blesser un droit ; enfin celui de la dignité personnelle, le vice entraînant la dégradation et la déchéance de celui qui s'y livre. Mais à y regarder de plus près et après une discussion contradictoire, aucun de ces sentiments n'a paru avoir la force ni l'étendue nécessaire pour combler le vide laissé par le sentiment religieux. Le patriotisme est un sentiment très généreux, mais qui ne trouve à s'exercer dans une vie commune qu'à des occasions assez rares, et a peu de chose à faire avec les devoirs quotidiens, avec la piété filiale, la pureté des mœurs et la probité. La justice est chère aux âmes droites, mais elle fléchit souvent quand elle se trouve en conflit avec l'intérêt ou la passion. Enfin le sentiment de la dignité personnelle n'est peut-être pas celui qu'il faut développer sans ménagement à l'âge où, le premier des devoirs étant la soumission à l'autorité légitime du père et du maître, il peut être facilement confondu avec l'esprit de révolte et d'indiscipline. Il y a donc dans ces aperçus divers, matière à d'excellents conseils, mais à aucune application sérieuse et surtout générale.

Aussi, en désespoir de cause, après avoir longtemps cherché et frappé à bien des portes, on aime parfois à se persuader que tout ira de soi-même le jour où le maître supposé bon, aura pour ses élèves une de ces affections vives et sincères qui exercent une influence communicative sur ceux qui en sont l'objet. L'âme de l'école, s'écrie le signataire d'un de ces documents que j'ai sous les yeux, elle est « tout entière dans l'âme du maître, et il faut que celle-ci passe dans la conscience de l'enfant... Il faut que sa moralité se manifeste comme sa science, il faut que son cœur touche les cœurs, que sa volonté anime les volontés, que son âme se répande pour qu'on la sente. Il doit se faire aimer de ses élèves et leur faire aimer les choses qu'il aime. » Rien de mieux assurément, mais ce n'est que reculer la difficulté d'un degré et la faire remonter de l'école primaire à l'école normale. Car il s'agit alors de savoir quel sentiment inspirera aux maîtres eux-mêmes, le dévouement pour de jeunes êtres qui ne leur tiennent par aucun des liens de l'affection naturelle ou du sang, dont le caractère est parfois revêche et maussade, et qui paient trop souvent d'ingratitude leurs soins. Quel est le sentiment, en un mot, qui leur rendra facile et

même chère une profession modeste et monotone, et empêchera le devoir de dégénérer en métier? Pour les maîtres, comme pour l'élève, la difficulté est de trouver un sentiment qui, pareil à celui que la religion inspire, échauffe l'âme en la réglant et fasse trouver non pas seulement la paix mais le contentement dans les actes les plus pénibles qu'il commande.

Cette supériorité du sentiment religieux, cette impossibilité de le remplacer par aucun autre, est reconnue par la seconde classe de médecins consultants que j'ai indiquée, celle qui essaie de faire rentrer la religion par une porte laissée au moins entr'ouverte, dans le programme de l'instruction morale laïcisée. Dans la liste des devoirs que ce programme prescrit, une place, qui n'est pas la première ni la plus grande, a été réservée aux devoirs envers Dieu. Par là est, au moins, reconnue l'existence de la divinité, et, à sa suite, peuvent venir toutes les vérités qui en découlent : la spiritualité, l'immortalité de l'âme, l'idée du Beau absolu et du Bien suprême. Un fonds commun à toutes les religions est ainsi conservé. Si le maître s'en pénètre, n'y a-t-il pas là de quoi donner à ses leçons une chaleur, une élévation, une aspiration vers l'idéal de nature à faire sur

de jeunes âmes une impression profonde ? N'est-ce pas sa faute s'il néglige trop habituellement cette source de hautes inspirations, et ne peut-on pas l'habituer à y puiser plus largement ? C'est à la fois le regret et l'espoir que j'ai trouvé exprimés à plusieurs reprises avec un accent de sincérité touchante.

Je n'ai garde de contester que, même en dehors des enseignements de la foi et par le seul exercice d'une raison bien dirigée, on puisse acquérir la connaissance de l'existence d'un Dieu suprême et quelque idée de ses perfections. L'Église, qui a toujours reconnu à l'intelligence humaine une telle faculté, ne me permettrait pas de la mettre en doute. Mais cette démonstration froide, abstraite, qui laisse même chez les esprits formés à la réflexion tant de questions douteuses, peut-elle être mise à la portée d'intelligences naissantes, émouvoir la sensibilité et fixer la mobilité de l'imagination enfantine ? Pour établir ces vérités, il faudrait commencer par faire au moins en abrégé un cours de philosophie ; et, si élémentaire qu'on le suppose, les enfants sont-ils capables de le recevoir et même les maîtres de l'enseigner ?

Le moment d'ailleurs serait, de tous, le plus mal choisi pour donner comme fondement à

l'instruction de l'école cet ensemble de notions assez vague qu'on appelait autrefois, familièrement, du nom de religion naturelle : car ces idées rationnelles ne sont pas moins battues en brèche par l'incrédulité du jour, que les dogmes de la religion positive. Le Dieu de la raison n'est pas moins méconnu que le Dieu de l'Évangile, et il ne jouit pas davantage des faveurs officielles. On ne lui a pas laissé prendre dans la loi même la place modeste et toujours menacée qu'il garde encore dans les programmes scolaires. Son nom, contrairement à ce qui se passe dans tous les pays civilisés de l'ancien et du nouveau monde, n'est jamais prononcé dans aucune solennité publique, tandis que tous les honneurs sont rendus aux hommes qui ont passé leur vie et attaché leur gloire à contester son existence ou à dénaturer son caractère. Enfin, c'est même un des maîtres les plus accrédités de l'enseignement universitaire qui écrivait l'autre jour cette phrase trop bien justifiée : « Il n'y a plus de religion aujourd'hui que dans les religions positives. » L'espoir d'en trouver une en dehors, pour le service de l'école, est donc chimérique et il y faut renoncer<sup>1</sup>.

1. Lavisce, *A propos des écoles*, p. 236.

C'est ce que semblent reconnaître, non sans regret et en soupirant, de justes appréciateurs de la morale religieuse qui ont l'air d'avoir fait la consciencieuse mais vaine tentative de la transporter sur le terrain où elle ne pousse pas naturellement. N'y aurait-il, au moins, se demandent ceux-là, quelque manière de tourner le programme de l'instruction laïcisée, au risque d'en forcer un peu les ressorts, pour que le sentiment religieux pût pénétrer dans l'école? Les plus hardis vont jusqu'à penser que ce ne serait pas tout à fait déroger à la loi que de laisser entrer le prêtre dans la classe, à certaines heures, pour y enseigner le catéchisme. De plus timorés paraissent encore redouter même cette apparition intermittente de la soutane du prêtre. Pourquoi alors, demande une directrice d'école normale, dont le nom est très connu et jouit d'une considération méritée, ne pas recourir à des *laïques croyants* qui viendraient faire part aux élèves de leurs convictions personnelles? De là, tout de suite, la question de savoir si ces laïques, transformés en catéchistes, appartiendront tous à la même communion religieuse. Car si on ouvrait ainsi la porte tour à tour aux catholiques et aux protestants de diverses communions, la succession ne laisserait pas que

de mettre un peu de confusion dans de jeunes têtes. On ne saurait pourtant parler avec trop d'égards de ces efforts dont la direction incohérente et singulière atteste la sincérité. Ce sont autant d'aveux de l'impuissance de la morale dépourvue de religion. Aussi presque tous aboutissent à une conclusion à laquelle on ne saurait trop applaudir; c'est qu'il faut, à tout prix, que l'école publique voie désormais, dans la religion, une alliée et non une ennemie, et substituée, c'est l'expression même dont on se sert, à une neutralité trop souvent hostile, une neutralité bienveillante. Souhaitons que ce vœu soit exaucé. Personne ne s'y associe de plus grand cœur que les maîtres dont une injuste exclusion a méconnu, et dont l'expérience fait déjà regretter les lumières, le dévouement et les services <sup>1</sup>.

Mais ce souhait, dont l'accomplissement est encore si lointain et si douteux, ne doit pas nous empêcher de nous féliciter qu'il y ait, dès à présent et dans un nombre toujours croissant, grâce surtout à l'œuvre du Bienheureux de la Salle, des écoles qui, n'ayant pas perdu leur âme, ne sont pas en peine de la retrouver. Aussi vous appren-

1. *Correspondance générale*, pp. 87 et 63.

drez avec plaisir les progrès faits, chaque année, par cette œuvre si précieuse. Dans l'espace de dix années, le nombre des Frères ayant fait des vœux définitifs ou temporaires, s'est élevé de 9 621 à 11 670, soit une augmentation de 2 049 ; le chiffre des novices déjà employés a passé de 1 672 à 2 160, accru ainsi de 488. Un accroissement presque égal est signalé dans le nombre des novices encore en préparation, qui de 760 a passé à 1 219. Et quand on songe à travers quelles difficultés ce développement s'est opéré, aux exigences croissantes de diplômes acquis pour l'enseignement, à la lourde charge du service militaire triennal, dont le poids a commencé seulement à se faire sentir dans ces dernières années, on ne peut se montrer trop reconnaissant de ces effets incontestables de la protection divine.

Ce ne serait rien que le présent fût satisfaisant si l'avenir ne s'annonçait sous les mêmes auspices, et l'avenir de l'œuvre, vous le savez, repose tout entier sur le petit noviciat ; c'est là surtout qu'on pouvait craindre que la menace du service militaire ne rendit les familles moins pressées de répondre au vœu de leurs enfants en nous les confiant. Il n'en a pas fallu davantage, on le sait, pour dépeupler à peu près complètement, dans

certains départements, les écoles normales de l'enseignement officiel. Rien de pareil n'est venu affliger nos chers Frères. Le petit noviciat compte aujourd'hui 2 869 élèves au lieu de 2 702 que mentionnait le rapport de 1890. Il n'y a qu'un regret à exprimer, c'est que la charge, en devenant aussi plus lourde pour l'Institut qui la supporte tout entière sur ses ressources générales, les recettes nécessaires pour y faire face ne se soient pas multipliées dans la même proportion. Elles ont, au contraire, légèrement fléchi. Le chiffre qui était, à la même date, de 349 937 fr. 65 c., est tombé, cette année, à 336 093 francs. Mentionner cette décroissance qui, il faut l'espérer, ne sera qu'un accident, c'est faire le plus pressant appel au zèle et à la générosité de ceux qui m'entendent.

Vous voulez certainement savoir quel est, pour l'enseignement lui-même, l'effet de ce développement constant de votre Oeuvre, et dans quelle mesure elle a réparé le tort fait à l'instruction générale par les tristes effets de la laïcisation des écoles publiques. Aussi ce sera pour vous une vraie satisfaction d'apprendre que, malgré l'injuste proscription qui le frappe, l'Institut, banni des écoles publiques, compte aujourd'hui 93 écoles et 18 211 élèves de plus qu'en 1884. Malheureusement ce

n'est pas toujours dans les communes mêmes dont les écoles ont été laïcisées, qu'une école libre de Frères a pu être établie. Les ressources manquaient, dans plus d'un pauvre village, pour faire les frais de cette concurrence. De sorte que dans ces localités injustement frappées, et pour les familles qui sont victimes de cette exclusion, le mal est resté encore sans compensation.

C'est un spectacle analogue, mais cependant plus consolant, que présente l'ensemble de la lutte soutenue sur toute la surface de la France par les efforts de l'enseignement privé et les diverses congrégations religieuses qui s'y consacrent; car nos Frères ne sont pas les seuls, Dieu merci, à combattre ce bon combat, et à tenir tête à l'hostilité qui, jusqu'ici, ne s'est pas relâchée, des pouvoirs publics; ils ont, dans cette noble tâche, ils sont les premiers à le reconnaître et à s'en féliciter, de puissants et fraternels auxiliaires.

Quelques résultats généraux, tirés des statistiques officielles, seront la meilleure preuve du succès de ces efforts et le plus puissant encouragement pour y persévérer.

D'après l'état de situation de l'enseignement primaire présenté par le ministre de l'instruction publique en 1891, 5 063 écoles primaires avaient

été laïcisées dans toute la France jusqu'en 1890. A la même date, 4 893 écoles congréganistes libres nouvelles avaient été ouvertes. La différence entre les deux chiffres n'était que de 170, et tout porte à croire que, depuis cette date, de nouvelles créations l'ont fait disparaître.

Mais, comme je viens de l'indiquer, ce n'est pas dans les communes où la laïcisation a été opérée, que la concurrence a pu toujours être mise sur pied. Il n'y avait, à la date de cet état de situation, que 2 839 communes où les deux écoles fussent en présence, et où, par conséquent, une comparaison puisse être établie d'une manière certaine dans le degré de confiance que l'une et l'autre inspirent aux familles.

Dans ces communes, les écoles congréganistes, tant qu'elles avaient l'attache officielle, comptaient 455 146 élèves. Devenues libres, elles en ont conservé 354 473 : c'est-à-dire 78 p. 100 de leur effectif enfantin.

Les détails les plus curieux sont fournis de plus par cette comparaison. Ainsi 8 écoles laïcisées restent aujourd'hui sans élèves, 79 ne comptent que déjà 10 élèves, 291 restent au-dessous de 20. On ne compte pas celles où le nombre de l'école congréganiste l'emporte, soit du double, soit parfois

du triple et plus sur sa concurrence. Et cela, malgré les faveurs administratives de toute sorte prodiguées à l'école laïcisée.

Mais le fait tout à fait nouveau à constater et qui résulte encore du même état, c'est que malgré les efforts de tout genre faits par l'État, malgré les millions dont s'est accru au budget le chapitre de l'instruction primaire, malgré le nombre toujours plus grand des instituteurs, et l'augmentation de leurs traitements, la population scolaire, prise dans son ensemble, décroît d'année en année d'une façon constante. Il y avait, en 1891, dans toutes les écoles publiques et privées, 30 000 élèves de moins que cinq ans auparavant, en 1888. C'est une découverte qui a causé une pénible surprise et qu'on a vainement cherché à expliquer par la diminution de la population enfantine elle-même, qui décroît bien en effet, mais dans une proportion bien moins grande.

Le chiffre de ces pertes de personnel scolaire serait bien plus élevé encore si, au lieu de confondre dans le même total toutes les écoles sans distinction, y compris les écoles maternelles et primaires supérieures, on ne tenait compte de celles qui reçoivent les enfants de six à treize ans, l'âge scolaire proprement dit. Ce serait alors une

décroissance de 128 000 sujets qu'il faudrait constater. Enfin on arriverait à 220 000 si on appliquait le même recensement seulement aux écoles publiques officielles. Une partie de ce regrettable déficit est donc couverte par le développement des écoles libres. Ce sont elles seules qui arrêtent le recul de l'instruction générale, et c'est le service qu'elles rendent, non seulement à la moralité, mais au développement intellectuel tout entier des générations nouvelles.

## L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

DISCOURS

A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

MAI 1893

Messieurs,

D'illustres visiteurs sont venus honorer de leur présence la séance de notre Assemblée générale. Nous ne saurions trop les remercier d'une marque d'estime si précieuse. J'éprouve pourtant, dois-je l'avouer? quelque embarras à le faire. Car la noble mission qu'ils viennent remplir à Paris est de celles dont je crains bien qu'il me soit arrivé de parler autrefois avec trop peu de confiance et d'égards. J'ai le remords d'avoir traité, ici même, dans une séance précédente, l'idée d'une juridiction internationale terminant tous les différends des États par une sentence pacifique comme un

rêve d'esprits généreux et de m'être même avancé jusqu'à dire que c'était la recherche de la quadrature du cercle politique.

Devant ce qui se passe aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, je reconnais que le rêve semble près d'être réalisé, et que le problème insoluble pourrait avoir trouvé sa solution.

Que voyons-nous en effet ? Une véritable cour de justice siégeant avec tout l'appareil qui relève l'éclat de la plus haute magistrature — devant elle d'éloquents avocats qui plaident, appelant à leur aide toutes les lumières de l'expérience et de la science — un public nombreux et attentif qui s'apprête à écouter la sentence avec une pleine confiance qu'aucune résistance n'en viendra entraver l'exécution. Et quelles sont les parties intéressées dans ce débat solennel ? Deux des plus grands gouvernements du monde, l'Angleterre et les États-Unis, d'accord, pour terminer un différend sérieux qui les partage à répudier l'emploi de la force et à tout attendre de la reconnaissance de leur droit. Et les juges qui sont-ils ? Des hommes éminents venus des divers pays d'Europe, et ayant rempli chacun dans leur patrie des postes élevés. Enfin celui qui préside, et qui prononcera l'arrêt devant lequel vont s'incliner la souveraine

des trois cents millions de sujets et l'élu de soixante millions de citoyens, c'est un ancien ambassadeur, mêlé lui-même autrefois aux négociations les plus délicates, et qui semble par là reconnaître que l'heure est venue de substituer aux procédés lents et douteux, toujours imparfaits, de la diplomatie, l'action d'une justice rigoureuse s'imposant aux souverains comme aux peuples. Enfin, le dirai-je, comme pour me faire repentir de mon incrédulité railleuse, cet ambassadeur est un confrère que je m'honore de voir siéger à côté de moi dans le conseil d'administration de la Société d'histoire diplomatique.

Je reconnais donc bien volontiers mon erreur.

Je voudrais seulement qu'elle fût encore plus complète, et que nous fussions réellement à la veille de voir luire l'heureux jour où le droit seul serait appelé à se faire entendre, et où la force n'aurait rien à dire ni à voir dans les relations internationales. Malheureusement, je crains que cette conclusion ne fût encore un peu précipitée.

Mon éminent confrère, M. le baron de Courcel, serait le premier, je crois, à nous avertir (s'il nous voyait prêts à nous abandonner à cette espérance), qu'un pas très sérieux est bien fait dans une voie qu'on ne saurait trop louer, mais

que le but idéal est loin d'être atteint et qu'il reste encore bien douteux de savoir quand il pourra l'être. Il ne manquerait pas de nous faire remarquer que si la sentence dont il sera l'interprète est assurée d'une facile exécution, c'est en raison de la confiance si bien méritée que les hauts justiciables ont placée dans les juges qu'ils ont choisis eux-mêmes, en s'engageant par là à se conformer à leur décision; ce qui ne ressemble encore que d'assez loin aux formes impératives de la justice proprement dite. Puis, versé comme il l'est par une expérience qui a dû être souvent pénible, dans la connaissance des embarras et des périls de l'heure présente, ce n'est pas lui qui se tromperait sur les limites encore étroites dans lesquelles est contenue la compétence de cette juridiction amiable. Il sait que si on y abandonne facilement la répartition de la pêche dans les régions polaires, il est à nos portes et à nos côtés des questions sombres et brûlantes qui ne se laisseraient pas si facilement aborder. Enfin, convenons-en, il serait difficile de croire que ce soit uniquement pour faire cortège à la pompe d'un tribunal arbitral, que toute une génération d'hommes, d'un bout de l'Europe à l'autre, est en ce moment sous les armes; si le canon avait

réellement cessé d'être la dernière raison des rois, on ne mettrait pas à contribution toutes les inventions de la science pour en assurer le tir, en allonger la portée, et le charger jusqu'à la gueule d'engins explosifs plus meurtriers les uns que les autres.

N'exagérons donc rien pour ne pas courir au devant de déceptions certaines. De si présomptueuses espérances ne sont d'ailleurs pas nécessaires pour apprécier la valeur réelle de cette institution d'arbitrage international qui semble entrer dans les habitudes des nations civilisées, et nous applaudir de la voir inaugurer avec éclat sous nos yeux.

Il ne serait pas juste, en effet, de mesurer l'utilité de l'institution elle-même uniquement à l'importance relativement secondaire des questions qui lui sont aujourd'hui soumises. Ce serait méconnaître ce que toutes les pages de l'histoire nous apprennent, c'est que de démêlés légers en apparence peuvent naître pour les États comme pour les peuples, si on les laisse durer et s'aigrir, de sérieuses et même de douloureuses conséquences. Quelle curieuse étude ne serait-ce pas à faire que de rechercher quelle a été le plus souvent l'origine des grandes guerres qui ont

dévasté le continent européen à tant de reprises. On serait surpris de la futilité, de la puérité même des motifs habituellement allégués pour justifier l'appel fait à la terrible justice des armes. C'est tantôt un article de traité dont l'ambiguïté longtemps inaperçue devient soudain matière à controverse; tantôt une ligne de frontière mal tracée sur une carte inexacte; moins que cela encore, une question de préséance ou d'étiquette : l'oubli d'un privilège ou d'une immunité diplomatique, un salut refusé à l'entrée d'un port. Le débat s'engage et, pendant que les notes s'échangent, un incident survient qui l'envenime : c'est une patrouille armée qui passe la frontière contestée; ce sont deux postes douaniers qui en viennent aux mains, un navire visité ou capturé à tort. La réparation est demandée : on la refuse. La susceptibilité nationale entre en jeu; le souvenir d'anciennes rivalités s'éveille : l'occasion paraît favorable pour se venger d'injures passées ou pour s'emparer d'un objet longtemps convoité, et voilà deux armées aux prises et des flots de sang qui vont couler. Que le pied eût été mis à temps sur l'étincelle, et l'incendie n'eût point été allumé. Intervenir ainsi au début de contestations naissantes, avant que les amours-propres soient

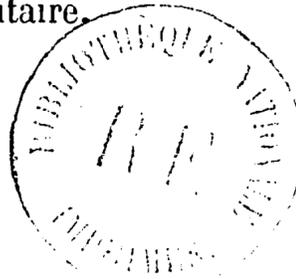
compromis et les esprits échauffés, faire entendre un conseil d'équité et de raison, quand les oreilles sont encore ouvertes pour le recevoir, c'est le service que l'arbitrage, devenu une coutume générale, peut rendre à la paix du monde, et dans de telles conditions la diplomatie loin d'y voir une concurrence qui lui fasse ombrage, peut y trouver un auxiliaire utile pour la tâche qu'elle doit remplir. Dans le cas présent, nous avons tout lieu d'espérer, grâce à cette utile intercession, que les pêcheries de Behring ne seront point appelées à jouer dans l'histoire le même rôle que ces arpents de neige du Canada dont la possession contestée au siècle dernier entre l'Angleterre et la France fut, suivant Voltaire, la cause déterminante de la guerre de Sept ans, et par là, du renversement complet de l'équilibre européen.

« Une pareille dispute, dit à ce sujet l'illustre historiographe de Louis XV (sur le ton plaisant qui lui est ordinaire), élevée entre de simples commerçants eût été apaisée en deux heures par des arbitres : mais entre deux couronnes il suffit de l'ambition ou de l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt États. » Voilà, si l'exemple aujourd'hui donné devient une règle habituellement suivie, une réflexion que les Vol-

taire de l'avenir n'auront point à faire. Un procédé simple et d'un usage familier sera trouvé pour enlever, même entre deux souverainetés rivales, à l'ambition ses prétextes, à la mauvaise foi ses subterfuges, et pour déblayer le terrain diplomatique de toutes les broussailles derrière lesquelles cherche souvent à s'abriter un esprit de chicane et d'agression hypocrite. L'apparition de la force, si une cruelle nécessité l'impose encore, sera alors au moins tenue de se justifier hautement devant la conscience publique. Ce bienfait, encore insuffisant sans doute pour rassurer l'humanité, sera pourtant considérable. Il n'y a pas lieu d'espérer en effet (et je ne sais s'il faut même se hâter de souhaiter) que, sur les questions essentielles qui touchent aux points sensibles de leur vie nationale, à leur dignité, à leur indépendance, à leur part justement acquise de grandeur et d'influence, les peuples consentent jamais à reconnaître d'autres juges qu'eux-mêmes. Mais que de maux seraient encore épargnés si on réduisait la guerre à ces cas extrêmes et si on n'abandonnait ainsi à la fortune des combats que ce que l'honneur ne permettrait pas d'y soustraire !

La Société d'histoire diplomatique ne saurait mieux clore sa septième Assemblée générale qu'en

formant ce vœu dont elle confiera l'expression  
chaleureuse à celui de ses membres qu'elle est  
heureuse de voir associé à l'une des premières  
épreuves de cette innovation salutaire.





## TABLE

---

LA CONSTITUTION DE 1875. . . . .	1
VINGT-CINQ ANS APRÈS. . . . .	71
1815. . . . .	163
MADAME ANISSON . . . . .	253
M. ANDRAL. . . . .	319
L'UNITÉ FRANÇAISE (discours prononcé à la Société de l'histoire de France, le 1 <sup>er</sup> mai 1894). . . . .	365
RÉCEPTION DE M. SOREL A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. . . . .	395
LA MORALE DES ÉCOLES LAÏQUES (rapports aux réunions des frères de la doctrine chrétienne, 1890-1895) . . . . .	435
L'ARBITRAGE INTERNATIONAL (discours prononcé à la Société d'histoire contemporaine, en mai 1893) . . . . .	485

